Nations Unies S/PV.4245



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4245e séance

Mardi 12 décembre 2000, à 10 heures
New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Argentine	M. Cappagli
	Bangladesh	M. Ahmed
	Canada	M. Heinbecker
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Biden
	France	M. Levitte
	Jamaïque	M. Ward
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Theron
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (S/2000/1137)

00-79171 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Le Président (*parle en russe*) : Je voudrais signaler la présence à la table du Conseil du Sénateur Joseph R. Biden, en sa qualité de représentant adjoint des États-Unis au Conseil de sécurité. Au nom du Conseil, je lui souhaite une chaleureuse bienvenue.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (S/2000/1137)

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Bosnie-Herzégovine une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Prica (Bosnie-Herzégovine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Jacques-Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Klein à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, document S/2000/1137.

Au cours de cette séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Jacques-Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. Je lui donne la parole.

M. Klein : C'est un plaisir pour moi que d'être ici pour présenter le rapport sur les opérations de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Considérant la responsabilité principale du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, je voudrais d'abord faire des commentaires sur les changements importants intervenus récemment dans la région des Balkans avant de passer aux activités spécifiques de la MINUBH.

Le mois dernier, la célébration du cinquième anniversaire de la signature des Accords de Dayton a coïncidé avec la résurgence manifeste de partis nationalistes lors de la sixième série d'élections organisées depuis la fin de la guerre. Ceux qui avaient défendu la tenue de cycles perpétuels d'élections comme la panacée pour faire face au défi de la démocratisation reconsidèrent actuellement la pertinence du recours aux procédures démocratiques avant même la mise en place des valeurs démocratiques.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Ayant passé cinq années à mettre en oeuvre la paix dans les Balkans, je ne partage pas le pessimisme de certains. Pour trois raisons, je crois qu'il y a la possibilité historique de mettre un terme à une décennie tragique. Nous devons saisir cette occasion et ne pas se laisser dissuader par les événements à court terme.

Tout d'abord, les changements démocratiques survenus en Croatie et en Yougoslavie sont d'une importance fondamentale. Pendant une décennie, des régimes nationalistes à Belgrade et à Zagreb ont déchiré la Bosnie-Herzégovine. Malgré le fait qu'ils ont signé les Accords de Dayton, les régimes de Zagreb et Belgrade ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour frustrer leurs intentions.

Pas plus tard qu'en avril 1999, dans une conversation enregistrée sur bande, le Président Tudjman demandait au Président Jelavic de coopérer

avec la communauté internationale et de ne jamais céder sur le fait que l'objectif demeurait la partition. Le Président Milosevic a encouragé les Serbes à considérer la Republika Srpska comme État séparé et a utilisé cela pour échapper aux sanctions. Les deux États considéraient les criminels de guerre comme des héros et les ont accueillis. Les deux États ont donné un soutien militaire et financier aux forces séparatistes.

Lors de mes rencontres récentes avec chacun d'entre eux, le Président Mesic, le Premier Ministre Racan et le Président Kostunica ont tous confirmé leur intention de s'engager sur une nouvelle voie fondée sur le respect de la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. Pour la Croatie, cela veut dire mettre fin à l'assistance financière directe à des structures secrètes parallèles croates et canaliser l'appui pour renforcer les institutions d'État. Pour la Yougoslavie, cela veut dire normaliser rapidement les relations bilatérales et procéder à un échange d'Ambassadeurs comme première étape en vue de traiter des questions bilatérales en suspens.

Il y aura des temps difficiles et des décisions difficiles à prendre, pour essayer de faire avancer le processus sans surcharger les forces démocratiques naissantes qui n'ont pas encore consolidé leur emprise sur les institutions de Gouvernement. Cependant, je pense qu'après les prochaines élections en Serbie, le moment sera arrivé de chercher à mettre les relations trilatérales sur une nouvelle voie en invitant les Présidents de la Yougoslavie et de la Croatie à rencontrer leurs homologues à Sarajevo. J'espère que les membres du Conseil vont appuyer une telle initiative.

Ma deuxième raison d'être optimiste est qu'il y a maintenant un engagement clair des membres de l'Union européenne envers l'intégration de l'Europe du Sud-Est. La carte routière de l'Union européenne, qui a été mise en relief au sommet tenu récemment à Zagreb, et le Pacte de stabilité, bien que démarrant lentement, donnent pour la première fois aux peuples de la région une destination crédible vers une maison européenne.

On devrait admettre que les Accords de Dayton ont traité des dimensions internes et constitutionnelles de l'État, mais n'étaient pas inscrits dans un contexte régional. L'intégration européenne était l'élément manquant de la construction politique, sans lequel la stabilité régionale ne pouvait être obtenue. À beaucoup d'égards, l'Europe a maintenant pris le relais là où Dayton ne pouvait pas aller.

Le défi ici est de rendre cette promesse de l'Europe crédible pour les gens ordinaires. Ils sont sceptiques, songeant que la communauté internationale risque de laisser le travail inachevé et qu'ils resteront dans un no man's land des Balkans, en marge du courant dominant occidental de développement et disputés et pourchassés par les intérêts nationalistes, extrémistes et criminels. C'est pourquoi je défends au moins une mesure concrète, telle que l'adhésion au Conseil de l'Europe comme preuve tangible que nous sommes attachés à leur avenir.

Mon troisième point est que même si les progrès ont été péniblement lents, beaucoup a été réalisé pour construire l'infrastructure d'un État qui peut fonctionner dans un contexte européen. Nous ne devons pas sous-estimer l'ampleur de la tâche que nous avons entreprise et l'engagement que nous avons pris il y a cinq ans.

À l'automne 1995, la Bosnie-Herzégovine était un désert de tragédie humaine et de destruction. La moitié de la population d'avant guerre – quelque 2,2 millions de personnes – était des réfugiés ou des personnes déplacées. Pendant trois ans et demi de purification ethnique violente, plus de 200 000 personnes ont trouvé la mort. L'infrastructure économique, le parc de logements et les objets culturels et religieux d'un pays culturellement et ethniquement divers avaient été détruits à dessein. Aucune famille n'avait été épargnée.

La reconstruction de l'infrastructure physique et sociale n'allait pas être facile ou bon marché. Nous nous sommes attachés à cette tâche non seulement pour des raisons humanitaires, mais aussi parce que, politiquement, la Bosnie-Herzégovine ne peut pas être réduite à une simple note en bas de page des Balkans ou de l'Europe. Trois fois au siècle dernier, il a fallu une intervention internationale massive. Reste la faille historique, religieuse et ethnique qui peut à nouveau rompre la stabilité régionale. Et c'est le seul État de l'ancienne Yougoslavie à être multiethnique.

Dans ce climat, je n'ai été ni surpris ni trop préoccupé que les partis nationalistes aient conservé leurs positions lors des récentes élections. Leur performance relativement faible aux élections municipales d'avril les a poussés à mobiliser leurs anciens systèmes de trafic d'influence et de contrôle

des médias locaux pour augmenter le taux de participation des électeurs en leur faveur. Ils ont dépensé d'énormes sommes, dont seule une petite partie a été justifiée.

Les résultats de l'élection n'ont pas été entièrement négatifs. De grands partis non nationalistes ont consolidé leur position et, en théorie au moins, pouvaient former une grande coalition sans les trois principaux partis ethniques. La vraie déception est qu'après cinq ans d'engagement international intensif, une assez grande proportion de la population appuie encore ceux qui les ont menés à la guerre mais qui ne peuvent pas les amener dans l'Europe.

Il y des leçons à tirer de ces élections. Nous avons rendu notre tâche plus difficile en n'ayant pas agi fermement contre la criminalité et la corruption qui ont entretenu les élites nationalistes. Ces cinq dernières années, le seul moteur de la croissance économique en Bosnie-Herzégovine a été l'aide internationale, alors que les partis nationalistes ont pu piller les avoirs de l'État. La résistance à la création d'un service de police des frontières et aux réformes économiques, comme la privatisation d'entreprises publiques, est plus précisément expliquée par des raisons criminelles, et non politiques.

Je me félicite du fait que le Haut Représentant se concentre maintenant sur la réforme économique et la mise en place des institutions, mais je suis convaincu que nous aurions progressé davantage si nous nous étions attaqués fermement et plus tôt à la criminalité et à la corruption, y compris par un mandat judiciaire et policier plus pénétrant. C'est pourquoi j'ai exprimé mon souci d'effectuer une transition cohérente du programme d'évaluation du système judiciaire de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) vers l'organe qui lui succèdera dans le Bureau du Haut Représentant.

On pourrait aussi affirmer que la communauté internationale a été trop prudente dans la manière dont nous avons appliqué les Accords de Dayton. Nous avons payé à un prix très élevé notre timidité en n'arrêtant pas les criminels de guerre inculpés dans les premiers jours de l'intervention de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Leur présence continue sape l'établissement de l'état de droit, freine la réconciliation interethnique, empêche les victimes et leurs familles de refermer les blessures psychologiques et entrave l'avenir politique de la région.

Je suis heureux de pouvoir dire que dans les 18 mois à venir, le registre du personnel de police que la MINUBH a établi assurera qu'il n'y a pas de criminels de guerre dans les forces de police locales. Mais jusqu'à ce que Karadzic et Mladic soient traduits en justice, il restera une ombre noire sur tout ce que nous essayons de faire. En fin de compte, nous ne pouvons pas absoudre les innocents tant que nous ne punissons pas les coupables.

Enfin, les efforts de la communauté internationale ont souvent traîné en raison de messages politiques contradictoires, de projets non coordonnés et du manque de suivi, qui ont été mis à profit par les gêneurs. C'est le prix à payer parce que l'on a différents organes mandatant différentes organisations sous une autorité de coordination floue.

Maintenant que nous prenons acte de ce qui reste à faire à un moment où les ressources se réduisent et où les priorités régionales se font concurrence, une certaine rationalisation et une certaine consolidation de la présence internationale en Bosnie-Herzégovine ne doivent pas être exclues. Les ressources amoindries doivent être mieux exploitées. Il faut donc montrer une détermination beaucoup plus grande et l'union dans l'effort. Les changements dramatiques en Europe du Sud-Est nous ont donné l'occasion et l'obligation de réévaluer nos stratégies et de synchroniser nos opérations sur une base nationale et régionale. À cet égard, les États européens doivent jouer un rôle clef.

À propos maintenant du rôle spécifique et du travail de la MINUBH, le rapport du Secrétaire général résume les accomplissements d'une mission qui est pleinement engagée, dynamique et soucieuse de résultats. Nous avons réalisé des percées non seulement dans ce que nous faisons, mais aussi dans la façon dont nous le faisons. La Mission se trouve au point où on aperçoit la fin, mais nous n'avons pas les moyens financiers d'aller jusque-là.

Je résume rapidement ce que nous avons fait.

Nous avons réalisé la transformation et la réduction des forces de police d'un personnel de 40 000 en temps de guerre en 1996 à moins de 20 000 aujourd'hui.

Plus de 95 % de ce personnel de police a suivi le cours d'introduction portant notamment sur la notion de dignité humaine pour assurer la compréhension des droits de l'homme. Des formations spécialisées ont été

données en matière de répression de la drogue, de syndicat du crime et de service d'ordre. Le registre du personnel de police a été établi pour enregistrer tous ses membres et vérifier leurs antécédents. Sa phase 1 sera terminée ce mois-ci. Elle identifie chaque policier, d'où il vient, son groupe ethnique et ses expériences et compétences. Dans la phase 2, nous serons capables d'expulser le personnel soupçonné de crimes de guerre ou d'autres crimes. Le registre sert aussi de base pour déterminer la composition ethnique des forces de police.

La pleine liberté de mouvement va maintenant de soi. Le nombre de réfugiés ou de personnes déplacées s'est accru énormément. Dans les 10 premiers mois de cette année, plus de 46 000 retours de membres de minorités ont été enregistrés, soit deux fois plus que l'année dernière. Le nombre d'incidents liés à ces retours, bien que toujours intolérablement élevé, a baissé dans la plupart des zones grâce à la formation et aux conseils donnés à la police locale par la MINUBH.

Des mesures importantes ont été prises pour changer la composition ethnique des forces de police locale afin de donner confiance aux rentrants. Plus de 550 élèves, la plupart membres de minorités, ont commencé ou terminé leur formation aux deux académies de police pluriethniques, à Sarajevo et Banja Luka.

L'accord conclu cette année avec les deux entités sur le redéploiement volontaire des officiers de police appartenant aux minorités vers les postes qu'ils occupaient avant la guerre a commencé à porter ses fruits. Autre nouveauté : les premiers cours de recyclage ont commencé pour les policiers en fonction avant la guerre. Le service de police unifié multiethnique de Brcko a été inauguré et a fonctionné avec sérieux pendant les émeutes d'avant les élections.

Après deux ans de mauvaise volonté et de retard, le 6 juin, la MINUBH a inauguré le Service de police des frontières à l'aéroport de Sarajevo. Je reviendrai plus tard sur ce point.

En réponse aux statistiques alarmantes sur le nombre d'immigrants illégaux traversant la Bosnie-Herzégovine en route vers d'autres parties de l'Europe, nous avons lancé un groupe de travail commun sur l'immigration illégale et le syndicat du crime grâce à l'accord de coopération pour l'application de la loi entre les ministères de l'intérieur des entités.

Des progrès substantiels ont été réalisés pour l'intégration du Ministère de l'intérieur de la Fédération avec ceux des cantons mixtes croates/bosniaques. Notre objectif est maintenant d'établir des budgets unifiés et de terminer la réimplantation commune physique des ministères.

Le projet de nommer un commissaire de police avance bien. Son but est de réduire l'ingérence politique dans le travail de la police et d'instituer une filière hiérarchique unique des forces de police.

Les forces spécialisées bosniaques et croates de la Fédération, autrefois séparées, ont été intégrées et formées pour contenir les foules et résorber les incidents majeurs.

L'excellent programme d'évaluation du système judiciaire, qui s'est terminé le 1er décembre 2000, a achevé 14 grands rapports sur les défauts systémiques du système juridique et judiciaire.

Le premier contingent pluriethnique de 12 policiers civils des Nations Unies originaires de Bosnie-Herzégovine accomplit bien son travail au Timor oriental. Un second contingent de 23 policiers, dont une femme, est en cours de déploiement. Et les neuf premiers officiers militaires seront prêts le mois prochain pour être déployés comme observateurs dans la Mission des Nations Unies en Érythrée et en Éthiopie (MINUEE).

Les progrès accomplis par la Mission nous ont permis de réfléchir à sa fin. Cela étant, nous avons préparé – document interne et évolutif – un plan pour l'achèvement de notre mandat de base. Le plan d'exécution du mandat est une tentative réaliste pour déterminer les objectifs spécifiques des tâches qui nous sont confiées par ce Conseil et pour les traduire en programmes réalistes et en projets réalisables, si nous avons les ressources nécessaires et un environnement politique propice à ce travail.

En fait, l'une des forces motrices derrière la création de ce plan a été de donner aux donateurs une vue d'ensemble des besoins de la Mission et, à la fin des programmes, une mesure claire des résultats de leurs contributions. Ceci est critique vu l'expansion des opérations de paix et la nécessité d'établir des priorités parmi les programmes qui nécessitent l'appui des donateurs.

Notre vision pour l'état des forces de police locales en décembre 2002 tient compte de l'héritage de

la guerre, de la situation politique actuelle, des attentes rationnelles de la population, des traditions de police locales et des aspirations de la Bosnie-Herzégovine à s'associer à la famille européenne des nations.

L'objectif consiste à tenir compte des trois niveaux d'application de la loi dans les sociétés démocratiques, c'est-à-dire le policier, l'institution chargée de faire respecter la loi et les rapports entre les institutions chargées de faire respecter la loi, l'autorité civile et la société.

Le plan de mise en oeuvre du mandat ne vise pas à préjuger des décisions du Conseil quant à la durée ou à la substance du mandat de la MINUBH. Tous les six mois, et surtout vers la fin de 2002, la Mission évaluera dans quelle mesure ses objectifs ont été atteints. Tous les efforts auront été faits pour réaliser au maximum tous les domaines du mandat central, et pour établir des mécanismes et des institutions autonomes afin d'atteindre les objectifs à long terme et actuels, comme une pleine représentation des minorités. Tout cela ne pourra être accompli que si la MINUBH dispose de ressources suffisantes. Permettez-moi de souligner brièvement les domaines clefs dans lesquels la mise en oeuvre du mandat risque d'être retardée en raison d'un manque important de ressources.

L'établissement rapide d'un contrôle sur les frontières de l'État est la clef de la consolidation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la personnalité internationale en Bosnie-Herzégovine, y compris à l'égard des États voisins. Le Service multiethnique de police des frontières que la MINUBH a été chargée de mettre en place constitue la première institution du corps exécutif de l'État et non de l'entité, et fait partie intégrante des objectifs internationaux de renforcement des institutions. Plus concrètement, le déploiement total du Service de police des frontières est absolument essentiel pour lutter contre la criminalité organisée, la migration illégale, la fraude douanière et le trafic d'êtres humains et de stupéfiants.

À l'aéroport de Sarajevo seulement, plus de 21 300 personnes cette année sont soupçonnées d'être entrées dans le pays afin de migrer illégalement vers des États européens. Le nombre de migrants illégaux arrêtés en Croatie a presque doublé, atteignant 18 000 cette année, et le nombre de victimes du trafic d'êtres humains s'est également accru. En novembre seulement, 50 femmes et jeunes filles ont été libérées de maisons de passe et ont reçu une aide qui a permis leur rapatriement dans leur pays d'origine.

Avec les ressources qui ont été mises à notre disposition jusqu'à maintenant, nous avons établi un Service frontalier de 400 personnes qui sont déployées dans trois points d'entrée terrestres, un aéroport et un quartier général national. Nous avons toutefois besoin de l'aide du Conseil et de ressources financières supplémentaires. À compter d'aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure d'embaucher des candidats pour pourvoir 900 postes et ainsi, 60 % seulement de la frontière sera surveillée. Dans le meilleur des cas, c'est-à-dire si toutes les ressources promises par les donateurs sont dégagées et utilisées, le budget prévu pour 2001 ne couvrira même pas les salaires de ce personnel additionnel, encore moins l'équipement et les coûts de fonctionnement. Je demande sincèrement à tous les donateurs possibles, en particulier les institutions et les États européens pour qui un Service frontalier efficace représente un investissement rentable en matière de prévention, d'appuyer le déploiement rapide de cette institution étatique essentielle.

Le deuxième élément qui me préoccupe beaucoup est le manque de financement pour la reconstruction de logements destinés aux policiers appartenant à des groupes minoritaires. Nous sommes victimes, en cette matière, de notre propre succès. Cette année, nous avons surmonté tous les obstacles politiques qui entravaient le déploiement de policiers appartenant à des groupes minoritaires. Leur présence dans les zones de retour est une mesure cruciale de renforcement de la confiance et de la sécurité, qui vise à encourager d'autres à rentrer chez eux. Si nous convenons que la capacité des personnes de retourner chez eux constitue l'épreuve de vérité ultime pour les Accords de Dayton, l'appui apporté aux logements destinés aux policiers membres de groupes minoritaires doit figurer parmi nos principales priorités. En ce moment, il y a 200 policiers appartenant à des groupes minoritaires qui sont prêts à rentrer chez eux, mais aucune ressource financière n'est disponible pour les aider à le faire. Je suis profondément préoccupé par le fait que ce projet tout entier pourrait échouer seulement en raison de la seule question du financement.

Je voudrais enfin aborder le legs de Srebrenica. Cinq ans après le massacre déshonorant de plus de 7 000 hommes et garçons, la région de Srebrenica demeure un endroit tragique et désolé. La décision qui

a été prise d'établir un lieu d'inhumation permanent pour les victimes a permis d'éliminer un obstacle psychologique important, mais une assistance substantielle est requise pour créer ne serait-ce qu'un semblant de vie normale. Les personnes serbes déplacées qui vivent là-bas ont besoin d'aide politique et financière pour pouvoir rentrer chez eux, ce qui libérera des logements pour les Bosniaques qui reviennent. L'infrastructure de la municipalité de Srebrenica n'a pas été réparée depuis la guerre et des investissements sont nécessaires pour créer des emplois afin d'aider ceux qui rentrent et ceux qui souhaitent rester.

J'estime que nous avons tous une responsabilité morale solennelle d'aider la population de Srebrenica et, après cinq ans, nous avons la possibilité de faire quelque chose. En collaboration avec les organisations internationales sur le terrain à Srebrenica, nous élaborons un plan complet pour répondre aux divers besoins urgents. Nous espérons que les bailleurs de fonds nous permettront d'utiliser à cette fin les ressources du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.

(*L'orateur poursuit en français*)

Je voudrais terminer cette présentation en rendant hommage à ces hommes et ces femmes qui oeuvrent au service de la MINUBH. C'est leur travail qui fait le succès de notre Mission. Au quotidien, les 93 nationalités qui composent la MINUBH représentent un modèle de ce qui peut être accompli lorsque les hommes et les femmes de bonne volonté sont disposés à travailler ensemble pour une cause commune.

Je me réjouis particulièrement du fait que la Chine envisage de mettre à la disposition de la MINUBH des agents de police et un diplomate. C'est là un témoignage du soutien constant que les membres de ce Conseil apportent à la MINUBH. Que le Conseil soit assuré que nous continuerons à travailler fort pour mériter sa confiance.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Klein de son exposé franc et détaillé.

M. Biden (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est un honneur et un plaisir pour moi d'être ici aujourd'hui. Les Américains tiennent l'Organisation des Nations Unies en très haute estime de même que – malgré ce que le Conseil a entendu – la grande majorité des membres du Congrès des États-Unis. Pour ma part, j'ai la plus grande estime pour l'ONU, et c'est la raison pour laquelle je considère comme un très grand honneur de représenter mon gouvernement aujourd'hui.

Ce qui importe aujourd'hui pour de nombreux Américains ce n'est pas ma présence ici au Conseil de sécurité, mais bien la décision que doit rendre la Cour suprême des États-Unis. Comme je l'ai indiqué plut tôt à l'Ambassadeur de la Malaisie, il se peut que nous fassions appel de la décision de la Cour suprême auprès du Conseil de sécurité, alors j'espère que vous êtes tous prêts à vous prononcer aujourd'hui. Je défendrai l'un des candidats, mais je ne vais pas le faire dès maintenant. L'un de nos collègues a suggéré que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) vienne superviser notre processus électoral, mais comme les Cubains ont déjà fait une offre en ce sens, tout va bien.

Je suppose que je ne devrais pas faire de telles plaisanteries devant cette auguste instance, mais, en tant qu'Américains, nous attendons en retenant notre souffle de voir ce que décidera notre Cour. Je puis vous assurer que, quelle que soit la décision de la Cour suprême des États-Unis, les deux partis politiques l'accepteront sans hésiter et iront de l'avant.

Je voudrais tout d'abord féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Klein, de son rapport et des qualités de direction dont il a fait preuve à la tête de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), et en particulier du Groupe international de police qui, je tiens à le dire, représente pour le Congrès dont je fais partie l'initiative institutionnelle la plus importante qui, à mon avis, devait être prise. Comptant des membres provenant de 45 pays, le Groupe mérite nos éloges pour le travail important qu'il a accompli en vue de mettre sur pied une force de police intégrée et multiethnique.

Compte tenu de la situation complexe en Bosnie-Herzégovine, nous devons commencer par souligner une réalité extrêmement positive. La Bosnie-Herzégovine connaît la paix grâce aux efforts de la Force multinationale de mise en oeuvre (IFOR) en premier lieu, et de la Force multinationale de stabilisation (SFOR) en deuxième lieu. Ces deux forces ont été dirigées par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). J'ai été témoin moi-même de l'excellente coopération entre les contingents russes et américains dans le Nord de la Bosnie. En toute

franchise, c’est une chose que, en tant que membre du Sénat des États-Unis depuis plus de 28 ans, je ne croyais jamais avoir l’occasion de voir. J’en ai été témoin, et c’était fort encourageant.

Nous ne devons pas minimiser les réalisations des soldats de la paix de la SFOR. Durant la guerre, plus de 200 000 citoyens de Bosnie-Herzégovine, dont la grande majorité étaient des civils, ont perdu la vie. Plus de 2 millions de personnes ont perdu leur logement, et un nombre incalculable de personnes des trois communautés – bosniaque, serbe et croate – ont été torturées, violées ou soumises à d’autres formes de brutalité. Aujourd’hui, malgré des actes de violence sporadiques, grâce à la sécurité offerte par les 20 000 soldats de la SFOR, la plupart des citoyens de la Bosnie-Herzégovine ne vivent plus dans la crainte quotidienne de voir leur vie menacée. Des villes bombardées, comme Sarajevo, ont repris vie, et les activités commerciales sur une petite échelle ont recommencé. Les visiteurs, comme je l’ai été moi-même à plusieurs reprises, constatent qu’il y a eu un retour à la vie normale dans la plupart des régions. Je le répète : il s’agit là d’une réalisation très importante.

Mais la Bosnie-Herzégovine reste un pays où il y a de nombreux défis à relever. Grâce à un nouvel engagement plus ferme de la communauté internationale, et surtout de la SFOR, du Haut Représentant et des Nations Unies, je suis sûr que tous les défis évoqués par le Représentant spécial Klein pourront être relevés.

J’avais prévu de parler plus en détail de la Bosnie-Herzégovine, mais M. Klein l’a si bien fait que je ne ferais que le répéter. Mais je suggérerais que, d’abord et avant tout – et c’est l’une des leçons que nous avons apprises de la Bosnie-Herzégovine – chaque mission soit dotée d’un mandat clair, crédible et réalisable. Cela n’a pas été le cas avec la Force de protection des Nations Unies, et c’est le cas avec la SFOR en Bosnie et la Force au Kosovo (KFOR) au Kosovo. Une fois qu’un mandat clair et réalisable a été décidé, la chaîne de commandement militaire ne devrait pas inclure de représentant civil des Nations Unies.

Deuxièmement, les forces de maintien de la paix doivent avoir des règles d’engagement leur permettant de bien se défendre et de faire en sorte que les personnes qu’elles sont supposées protéger aient la certitude qu’elles le seront effectivement. Les agents de maintien de la paix de la FORPRONU avaient reçu des règles d’engagement très restrictives. Ce n’est la faute de personne. J’espère que nous avons appris cette leçon mais les limiter dans leur action, comme nous l’avons fait, a eu pour résultat que plusieurs Casques bleus ont été pris en otage par les Serbes de Bosnie et créé une situation très difficile, voire impossible, pour les Hollandais à Srebrenica. Les garanties de sécurité des civils confiés à leur garde dans un havre sûr des Nations Unies n’ont pu être honorées. Il ne faut plus refaire cette grave erreur, et nous ne l’avons pas refaite avec la SFRO ou la KFOR.

Troisièmement, lorsque des missions de maintien de la paix sont en voie de formation, les États Membres de l’ONU ne doivent être autorisés à fournir des contingents que s’ils peuvent s’engager à les équiper adéquatement. Plusieurs membres du Conseil en visite en Bosnie, il y a quelques années, ont vu comme moi des forces littéralement en danger de geler durant l’hiver. Il ne faut plus que nous voyions de nouveau des Casques bleus presque morts de froid durant un hiver rigoureux ou dans d’autres situations aussi critiques, nulle part dans le monde.

Quatrièmement, je pense que la Mission nécessitera une formation plus complète du personnel et devra inclure plusieurs types d’agents de maintien de la paix. Leurs compétences doivent comprendre celles des combattants habituels, auxquelles ils ne sont pas formés. Comme l’a indiqué M. Klein, la police civile et les fonctions judiciaires se sont avérées fondamentales pour les missions de maintien de la paix. Un échelon intermédiaire entre les forces de combat et la police, telles que des unités internationales spécialisées en Bosnie, constitue un élément important de toute opération, que je me permettrais de suggérer pour l’avenir.

Cinquièmement, et pour terminer, notre expérience au Kosovo a révélé le caractère inadéquat des structures actuelles de maintien de la paix. Le Secrétariat n’a pu fournir l’expertise dont avait besoin M. Kouchner pour réaliser le mandat qui lui avait été confié. En outre, il y a eu des retards dans la mise à disposition des policiers venus des pays donateurs et dans la mise en place de tribunaux, banques, écoles et hôpitaux. L’ONU doit, à notre avis, remanier sa structure de maintien de la paix pour éviter la répétition de telles anomalies. Le rapport Brahimi n’a nul besoin d’être davantage recommandé et nous pensons qu’il y a urgence à le mettre en oeuvre.

La mission internationale en Bosnie-Herzégovine constitue une exigence ambitieuse mais nécessaire, souvent frustrante mais éminemment réalisable. Il est très important d'élargir la zone de stabilité dans les Balkans, non seulement pour tout le continent européen, mais aussi pour maintenir la crédibilité de cette Organisation. Si la SFOR ou l'ONU se désengageait avant la réalisation de nos objectifs, cela engendrerait à coup sûr un regain de violence et imposerait un retour beaucoup plus coûteux dans l'avenir. Nous devons maintenir le cap et triompher aussi longtemps que cela l'exige.

J'ajouterais que nous sommes en plein accord avec la suggestion de M. Klein dans son rapport, à savoir que les événements dans le reste de la région, surtout en Croatie et en République fédérale de Yougoslavie, nous donnent des motifs d'espoir accru. Ces changements, ainsi que l'engagement européen au fonds de stabilité et la reconnaissance effective du besoin d'intégrer les Balkans au sein de l'Europe, offrent en fin de compte, à notre avis, la clef d'une solution.

J'avais prévu de parler plus en détail du rapport, mais l'on a suggéré que vu les précisions données par M. Klein, j'évoque une autre question qui, j'en suis sûr, occupe la pensée des États Membres. Il s'agit de l'attitude de la prochaine administration et du prochain Congrès à l'égard de ce que l'on appelle, tout au moins dans notre pays, les amendements Helms-Biden, qui ont été adoptés, et les lois Helms-Biden.

Au cours de mes 27 ans de carrière au Sénat américain, j'ai été un fervent défenseur de l'ONU et tout au long de ma carrière, j'ai travaillé avec mes collègues du Congrès pour l'adoption d'une approche commune aux deux partis en matière de politique internationale. Je suis convaincu que nombre de mes collègues s'associeront à mon appel en faveur d'une relation meilleure et plus dynamique entre les États-Unis et l'Organisation des Nations Unies. Mais, n'en doutez pas, les États-Unis veulent être associés à toute solution visant à renforcer l'ONU. Je sais que beaucoup d'entre vous ont, en privé et personnellement, insisté pour que je dise si oui ou non il y aura vraisemblablement un changement dans la position du Congrès des États-Unis ou de la prochaine administration au sujet de Helms-Biden. La réponse est non. Il n'y en aura probablement aucun.

La majorité des membres du Congrès ont confiance dans les objectifs fixés par le Président des États-Unis et les autres dirigeants du monde au Sommet du Millénaire de l'ONU, et ont la ferme intention de continuer à les appuyer. Mais nous ne pourrons participer pleinement si les États Membres de l'ONU n'arrivent pas à mettre à jour le barème des quotes-parts applicable au budget ordinaire et n'adoptent pas un barème plus rationnel applicable aux opérations de maintien de la paix. Plus précisément, les États-Unis sont déterminés à rechercher cette année un plafond de 22 % au maximum pour les contributions au budget ordinaire et une réduction de notre contribution au maintien de la paix, qui est actuellement de 30 %.

Je sais que l'Ambassadeur Holbrooke et d'autres membres de la Mission des États-Unis ont discuté des détails de notre position avec tous dans cette instance et au sein d'autres commissions ou comités de l'ONU. Le fait est que le Congrès a clairement exprimé ce voeu, et par un vote écrasant, et j'espère que cela est compris non pas comme un diktat américain, mais comme un effort pour régler un problème. En tant que coauteur de cette législation – certains d'entre vous savent que si j'avais été Président du Comité et si j'étais en mesure d'obtenir les fonds des États-Unis et d'agir sur les arriérés..., je ne pense pas que nous aurions su lier les réformes et le maintien par les États-Unis de leur engagement.

Mais mon point de vue n'est pas majoritaire. Ce qui a été fait a été fait, et maintenant nous sommes obligés et en un sens nous vous avons obligés à mettre l'accent sur les « réformes ». Je ne pense pas que nous réaliserions jamais un accord et commencerions à payer nos arriérés si nous n'avions pas adopté l'approche Helms-Biden au sein de mon organisation, le Congrès des États-Unis. Je dois vous dire que lorsque le Secrétaire général a visité Washington, il y a trois ans, pour discuter de la question avec moi et d'autres membres du Congrès, ils ont été mis au fait de notre dilemme.

Les faits sont là : 100 millions de dollars ont déjà été payés et plus d'un demi-milliard de dollars sont prêts à être décaissés, mais cela exigera l'effort de tous. Cela s'ajoute à l'augmentation d'un milliard de dollars que le Congrès des États-Unis a acceptée cette année en faveur de l'Organisation des Nations Unies.

Nous recherchons un échange de bons procédés : les États-Unis s'engagent à payer leurs arriérés et, en

même temps, l'ONU accepte l'idée de réformes fondamentales. Durant plus de 50 ans, les États-Unis ont été de loin le plus important contribuant de cette Organisation et, même si nous ne sommes pas toujours d'accord sur toutes les questions dont s'occupe l'ONU, cela ne veut pas dire que nous allons claquer la porte. Nous sommes tous ici aujourd'hui car nous avons tous besoin de l'ONU. Les États-Unis ont besoin de l'ONU. Mais, dans le même temps, nous devons être plus efficaces, pertinents et justes.

En 1946, Arthur Vandenberg, l'un des mes plus illustres prédécesseurs, affirmait devant cette instance :

« Nous pensons qu'un plafond en matière de contributions pour les dépenses administratives de base doit être fixé à un taux raisonnable. Je serais moins que sincère si je ne disais pas que négliger de le faire pourrait provoquer une réaction susceptible de menacer quelque jour le développement stable et progressif de cette Organisation. »

Bien que beaucoup de changements soient intervenus depuis l'appel à la réforme lancé par le Sénateur Vandenberg et par moi-même, une chose n'a certainement pas changé : les États-Unis continuent de penser que pour assurer la stabilité et le développement de l'Organisation des Nations Unies, il faut que la voix de chaque membre puisse se faire entendre, et que chacun d'entre nous puisse jouer son rôle afin de soutenir les efforts de cette Organisation. Mais, si nous voulons que l'Organisation se développe et progresse, il faut que la charge soit partagée le plus largement possible.

Comme je l'ai dit, les membres ne doivent pas penser que l'intérêt particulier que nous accordons à la question des quotes-parts signifie que les États-Unis ont l'intention de quitter l'ONU. Bien au contraire, le Gouvernement américain est sur le point d'allouer près de 3,5 milliards de dollars à l'ONU en 2001, montant qui comprend un niveau sans précédent de contributions volontaires et une augmentation de 71 % des crédits alloués par le Congrès aux opérations de maintien de la paix. Nous voulons continuer sur cette voie – j'y tiens personnellement.

De plus, les États-Unis conviennent du fait que, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, nous avons une responsabilité particulière envers cette institution et nous espérons que les quatre autres membres permanents accepteront de se joindre à nous pour partager cette responsabilité. Il est évident que les pays les plus pauvres ne doivent pas contribuer de la même façon que les puissances industrielles. Nous pensons, toutefois, que la charge financière de l'ONU doit être partagée, et qu'il ne faut pas s'attendre à ce que quelques pays s'y emploient à eux seuls.

Je partage l'inquiétude de mes collègues de la Chambre des représentants des États-Unis, devant un éventuel échec des efforts engagés en vue d'une réforme. Un tel échec constituerait un danger pour la base financière de l'ONU et pourrait déstabiliser les relations que cette Organisation entretient avec les États-Unis. En tant que partisan de longue date de l'ONU, je pense qu'il convient de régler d'urgence cette question. Aucune ombre ne doit être jetée sur les relations que le prochain Gouvernement des États-Unis entretiendra avec l'ONU. Une décision négative pourrait avoir un effet dévastateur sur n'importe quel effort déployé par le Gouvernement américain pour promouvoir l'aide et mobiliser plus de ressources pour les forces de maintien de la paix. C'est en tant qu'ami de l'ONU que je le dis, et en tant que personne convaincue que nous devons continuer de payer nos arriérés.

Je m'attends à des réactions à nos vues sur cette question, et je n'insinue pas que les membres du Conseil ne possèdent pas d'autres points de vue – très valables, du reste – sur ce sujet.

Je note avec satisfaction les signes positifs de changement et je me réjouis sincèrement de constater que de véritables réformes durables s'opèrent au sein de cette Organisation; je pense que ceci contribuera à renforcer au sein du Congrès américain l'appui à l'ONU. Par respect du temps qui m'est imparti, je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet.

Qu'il me soit permis enfin de revenir sur la question du maintien de la paix. Je sais que le temps qui m'est imparti est limité, mais je tiens à faire tout de même quelques brefs commentaires sur les opérations de maintien de la paix, en reconnaissance du fait que les réformes financières ne sont qu'une partie des changements auxquels doit procéder l'ONU. l'Ambassadeur Brahimi et le Groupe d'étude sur les opérations de la paix des Nations Unies ont établi un rapport courageux et perspicace sur la façon de réformer les opérations de maintien de la paix.

Le rapport (S/2000/809) indique clairement que l'existence d'un véritable risque n'a pas empêché des milliers d'hommes et de femmes de participer aux

opérations de maintien de la paix pendant les 50 dernières années. Malheureusement, un certain nombre d'entre eux ont sacrifié leur vie à la paix, comme cela été le cas récemment au Timor oriental et en Sierra Leone; nous leur rendons tous hommage. Dans le même temps, le rapport reconnaît que l'ONU s'acquitte mieux de sa tâche en préparant et en mettant en oeuvre sa mission de maintien de la paix. J'exhorte tous les membres du Conseil à soutenir la nécessité de procéder à des réformes et à renforcer cette fonction importante. Le maintien de la paix est une responsabilité partagée entre chaque Membre et, sans l'aide de l'ensemble des Membres, les pays en crise ne recevront pas l'aide dont ils ont besoin et notre personnel de maintien de la paix sera confronté à un risque inacceptable.

Le Secrétaire général a grandement contribué à ce débat, et je regrette de ne pas pouvoir le remercier personnellement de ses efforts. J'ai toutefois le plaisir de savoir qu'il se trouve actuellement en Algérie pour assister à la signature d'un accord de paix officiel entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Je le félicite de la déclaration, qu'il a faite à l'Assemblée générale, dans laquelle il a dit que les frontières souveraines ne protégeront plus les fous qui souhaitent anéantir leurs propres peuples. C'est une déclaration visionnaire, voire révolutionnaire. Il se peut qu'elle ait été faite à la suite de la tragédie du Rwanda; elle doit en tout cas servir d'avertissement aux despotes de ce monde.

Je sais que la tâche qui incombe au Conseil de sécurité est loin d'être facile, et je sais que celle qui incombe aux autres membres ne l'est pas moins, surtout lorsqu'il s'agit de définir la façon de s'attaquer aux questions que j'ai soulevées. Nous ne devons jamais perdre de vue les obligations qui nous sont conférées par la Charte des Nations Unies afin de maintenir la paix et la sécurité internationales. Les réformes financières et les réformes des opérations de maintien de la paix actuellement à l'étude contribueront pour beaucoup à nous amener à remplir nos engagements – et, à vrai dire – à amener mon gouvernement à remplir les siens.

Pour finir, je tiens à dire que nous avons réellement besoin de l'ONU. Il serait prétentieux de ma part d'oser dire que l'ONU a besoin de nous, mais je me contenterai de dire qu'il lui est probablement utile de pouvoir compter sur nous. Sincèrement, ma capacité et la capacité de l'Ambassadeur Holbrooke et de son successeur d'assurer que les États-Unis s'acquittent de leurs obligations exigera qu'il y ait des changements conformes à l'esprit de l'amendement qui a été proposé par M. Helms et par moi-même. Une fois de plus, si je pouvais dicter les décisions du Congrès américain, aucune condition n'aurait été imposée, mais il y aurait eu tout de même un appel aux réformes proposées dans ce texte.

Je remercie le Conseil de son indulgence et de m'avoir offert l'occasion et l'honneur de prendre la parole dans cette Organisation.

M. Cappagli (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général de son rapport sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (S/2000/1137) et M. Jacques-Paul Klein, le Représentant spécial du Secrétaire général et le Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine de son exposé oral. Nous sommes reconnaissants également au représentant des États-Unis de la déclaration qu'il vient de faire.

Comme nous l'avions souligné à d'autres occasions, le respect de la primauté du droit est une condition préalable à une paix stable et durable. C'est pourquoi, le progrès accompli par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) dans l'accomplissement de son mandat est d'une grande importance.

En ce qui concerne la police, je voudrais souligner un élément positif, parmi d'autres, à savoir le professionnalisme dont la police a fait preuve durant les élections générales tenues le 11 novembre et à l'occasion du cinquième anniversaire du massacre de Srebrenica. C'est également une source de satisfaction de voir que les obstacles politiques et administratifs au recrutement de policiers parmi les minorités ont été surmontés.

En ce qui concerne le système politique, nous jugeons appropriée la décision prise par le Haut Représentant, M. Wolfgang Petritsh, de créer une Commission judiciaire indépendante pour assumer les nombreuses fonctions du programme d'évaluation du système judiciaire de la MINUBH. Mais nous pensons qu'il n'est pas satisfaisant que la nouvelle Commission ne puisse entrer en fonctions que lorsque ce programme aura pris fin. Nous nous préoccupons également des difficultés, financières en particulier, liées à la mise en place d'un mécanisme de protection des juges et des témoins.

Compte tenu de l'ampleur de ces problèmes auxquels la Bosnie-Herzégovine est confrontée dans les domaines de l'immigration illégale, de la traite des êtres humains et du commerce des biens volés, il est évident que le Service frontalier de l'État, doit fonctionner pleinement en bénéficiant des ressources humaines et financières appropriées. À cet égard, nous convenons avec le Secrétaire général que l'investissement dans ce service est une mesure de prévention essentielle.

Il ne fait aucun doute que le retour des réfugiés et des personnes déplacées constitue une autre condition préalable à l'établissement d'une paix stable et durable. Nous considérons donc comme un signe positif le progrès accompli au cours de l'année dernière en matière de retour des membres de minorités. Le revers de la médaille consiste dans le manque de logements, dans l'existence de maisons occupées de façon illégale et dans le comportement non professionnel de la police locale au cours des incidents liés au retour des membres de minorités. Il est évident qu'il reste beaucoup à faire pour que les Accords de Dayton soient pleinement mis en oeuvre.

En d'autres occasions, nous avions appuyé l'idée de fixer la date de décembre 2002 comme délai pour la conclusion des activités de la MINUBH dans la mesure où les circonstances intérieures et extérieures ne se seraient pas modifiées. Si la mission pense qu'elle peut accomplir sans difficultés son mandat avec 1 850 fonctionnaires de police du Groupe international de police, nous appuierons l'adoption de cette mesure.

En ce qui concerne la présence de la SFOR, en tant que pays qui y contribue, nous pensons tout comme le Secrétaire général, que la révision de sa présence même ou de son mandat devraient se faire à la lumière des besoins en matière de sécurité de la MINUBH.

Enfin, nous voudrions rappeler notre conviction selon laquelle la paix et la réconciliation se concrétiseront en Bosnie-Herzégovine le jour où son peuple, en particulier ses dirigeants, comprendront pleinement qu'un État peut également se construire à partir des différences.

M. Levitte (France) : Je voudrais souhaiter la très bienvenue au Sénateur Biden que je suis heureux, avec tous les membres de ce Conseil, de retrouver autour de cette table. Monsieur le Sénateur, bienvenue au Conseil de sécurité. Vous êtes au sein d'une organisation qui va mieux. Nous avons un Secrétaire général dont chacun salue la réussite exceptionnelle. Nous avons eu un Sommet du millénaire qui nous a tracé la voie pour demain. Nous avons des réformes en cours, et vous avez évoqué, Monsieur le Sénateur, la réforme proposée par le groupe Brahimi. Cette réforme est importante si nous voulons que les opérations de maintien de la paix soient des réussites, et pour cela il nous faudra un peu d'argent, c'est-à-dire une augmentation du budget des Nations Unies.

Nous saluons l'engagement et la générosité des États-Unis. J'ai bien noté le chiffre que vous avez avancé de 3,5 milliards de dollars pour l'an prochain. Il faut que vous sachiez, Monsieur le Sénateur, que d'autres sont généreux et les pays de l'Union européenne, qui à 15 pèsent comme les États-Unis à peu près 29 % du PNB mondial, donneront l'an prochain 4,5 milliards de dollars aux Nations Unies, soit 1 milliard de plus à peu près que les États-Unis.

Nous en parlerons plus tard dans la journée, tous les pays de l'Union européenne souhaitent un accord et un bon accord sur les deux budgets des Nations Unies. Nous abordons cette négociation dans un esprit constructif, avec la conviction qu'un accord est possible la semaine prochaine, si de part et d'autre de la table, chacun fait preuve de flexibilité.

Je m'adresse maintenant à Monsieur Jacques Klein.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe Centrale et Orientale associés à l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie), ainsi que Chypre et Malte (pays également associés), se rallient à cette déclaration.

Permettez-moi tout d'abord de remercier M. Jacques Klein pour son exposé, qui a été comme toujours remarquablement précis, structuré et riche en réflexions édifiantes pour l'avenir. Il a très utilement complété les observations faites par le Secrétaire général dans son rapport.

Le Représentant spécial du Secrétaire général nous a clairement démontré, s'il en était besoin, à quel point le soutien actif de la communauté internationale est crucial pour la consolidation de l'état de droit, le développement de la « bonne gouvernance » et le renforcement de la stabilité en Europe du Sud-Est.

C'est dans cet esprit que l'Union européenne, depuis 10 ans, apporte une aide massive aux pays de la région des Balkans. Entre 1991 et 1999, si l'on additionne l'aide au développement, les financements budgétaires et l'aide humanitaire, ce sont plus de 15 milliards de dollars qui ont été alloués par l'Union européenne et ses États membres. Ce chiffre représente plus de 65 % du total des sommes accordées par la communauté internationale à l'Europe du Sud-Est. Par comparaison, la contribution du premier bailleur de fonds non membre de l'Union européenne représente moins de 3,5 % du total. Cette différence est d'ailleurs tout à fait normale. Il est normal que les pays de l'Union européenne acceptent de prendre l'essentiel du fardeau pour un dossier qui les concerne au premier chef.

Les États membres de l'Union européenne ont également accueilli sur leur territoire des centaines de milliers de réfugiés chassés de leurs pays par les conflits dans les Balkans. Des montants très importants ont été nécessaires pour assurer cette hospitalité.

S'agissant des effectifs militaires déployés sur le terrain, les États membres de l'Union européenne fournissent 60 % des troupes engagées dans la SFOR en Bosnie-Herzégovine et 63 % de celles qui font partie de la KFOR au Kosovo. Toujours à titre de comparaison, hors Union européenne, les effectifs fournis par l'État dont la contribution est la plus élevée représentent respectivement 21 % et 17 % du total.

En ce qui concerne la police civile, l'Union européenne s'est fixée pour objectif de pouvoir déployer, à l'échéance de 2003, jusqu'à 5 000 policiers dans des opérations de paix dans le monde. Je crois que c'est un point très important, et je le dis pour le Sénateur Biden, car un des points faibles des missions d'opération de maintien de la paix a souvent été le manque de policiers. Donc, dans les trois ans qui viennent, l'Union européenne sera en mesure de fournir jusqu'à 5 000 policiers.

À ce stade, pour la seule Bosnie-Herzégovine, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que nous examinons aujourd'hui, 625 des 1 776 membres du Groupe international de police de la MINUBH sont des ressortissants de l'Union européenne. Ce nombre équivaut à plus de 35 % des membres de ce groupe.

Sur le plan politique, l'Union européenne a réaffirmé ses engagements à l'égard de l'Europe du Sud-Est le 24 novembre, lors du sommet de Zagreb. La déclaration finale de ce sommet, qui a été distribuée comme document officiel du Conseil de sécurité, réaffirme la perspective européenne des pays de la région qui participent au processus de stabilisation et d'association lancé par l'Union. C'est le cas, notamment, de la Bosnie-Herzégovine. Celle-ci devra procéder aux ajustements nécessaires pour tirer parti de toutes les possibilités offertes par ce processus de stabilisation et d'association.

II est clair, en effet, que l'aide apportée par la communauté internationale à la cause de la paix ne peut pas, à elle seule, résoudre tous les problèmes. Les nationalistes extrémistes ont intérêt à entretenir les populations dans des peurs obsidionales et à les enfermer dans des divisions ethniques. Le joug de ces hommes du passé doit donc être secoué. Au cours de cette année, par la voie des urnes, les peuples des Balkans ont considérablement progressé dans cette voie.

En Bosnie-Herzégovine, les effets des changements démocratiques dans la région seront positifs, même si, dans l'immédiat, les partis multiethniques n'ont pas réalisé la percée attendue aux dernières élections générales.

Toutefois, dans ce pays, beaucoup d'efforts et de détermination seront encore nécessaires, de la part de la communauté internationale, avant que les résultats escomptés puissent être atteints.

Dans son domaine, la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) apporte une excellente contribution à cette entreprise de longue haleine. La Mission des Nations Unies dispose d'un mandat adapté. Sous la conduite du Représentant spécial du Secrétaire général, elle travaille de façon efficace, en se conformant à des orientations très claires qui ont été préalablement identifiées. Je souhaite saluer ici son action, qui donne toute satisfaction.

Au sein de la MINUBH, le Groupe international de police joue un rôle essentiel et s'en acquitte très bien. II a d'abord la responsabilité de conseiller la police locale, de développer la coopération de la police bosnienne avec le système judiciaire et d'accompagner sa transformation en une structure pleinement respectueuse des valeurs démocratiques. Cette mission est déterminante. Elle contribue à la stabilisation de la situation en Bosnie-Herzégovine dans son ensemble.

La confiance que les citoyens bosniens pourront placer dans les institutions de leur pays dépendra en grande partie de son succès. Il faudra donc veiller à ce que cette tâche puisse être poursuivie, sans solution de continuité, jusqu'à son terme.

Un autre aspect important, en matière de police, est le renforcement du Service de police des frontières. Le rapport du Secrétaire général décrit de manière éclairante la progression inquiétante des trafics d'êtres humains et des activités criminelles de toutes sortes en Bosnie-Herzégovine. II ne faut pas baisser les bras face à cette situation inacceptable. Des mesures résolues sont attendues, de la part des autorités bosniennes, afin qu'il y soit mis un terme. Notamment, la présence d'unités du service des frontières ne devrait pas être limitée à seulement quatre points d'entrée dans le pays. En outre, les opérations ciblées contre les réseaux mafieux et les foyers répertoriés d'activités criminelles devraient être intensifiées.

En conclusion, d'importantes réalisations ont été accomplies en Bosnie-Herzégovine. Mais nous savons aussi que des défis considérables subsistent. Jour après jour, M. Jacques Klein et tout le personnel de la MINUBH œuvrent obstinément, dans l'accomplissement de leur mandat, pour que ces défis puissent finalement être relevés. Je voudrais leur renouveler les encouragements et le soutien de l'Union européenne unanime dans la poursuite de leur mission.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais, moi aussi, accueillir très chaleureusement à cette table le Sénateur Biden, représentant des États-Unis. Il est très important pour le Conseil de sécurité et pour les Nations Unies qu'il soit présent et qu'il ait profité de l'occasion pour nous entretenir non seulement du point à l'ordre du jour, mais aussi du thème qui sera le plus présent dans nos esprits entre cet instant et le 22 décembre. J'apprécie grandement son approche par rapport à ces difficultés particulières. Je partage complètement les remarques de mon partenaire français à ce sujet. Et je crois que si le résultat de nos négociations quant aux révisions du barème peut tenir compte des intentions fondamentales du Congrès des États-Unis et des intentions fondamentales des autres membres des Nations Unies – et je crois qu'il le peut – alors nous serons parvenus à faire un pas remarquable à la fois pour l'ONU et les États-Unis.

Comme il est présent, je veux aussi rendre hommage au Sénateur pour son rôle personnel et celui des États-Unis en Bosnie au cours de la dernière décennie. Par-dessus tout, ce sujet a illustré combien les choses peuvent mal tourner quand les États-Unis agissent séparément de la communauté internationale et combien elles peuvent bien tourner quand nous agissons tous ensemble.

Le Royaume-Uni se réjouit grandement du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et de l'exposé du Représentant spécial, ce matin. Je veux rendre un hommage particulier à M. Klein et à son équipe pour tout ce qu'ils continuent à réaliser en Bosnie. Son autorité est extrêmement importante pour atteindre les objectifs des Nations Unies dans ce pays.

J'appuie et j'entérine la déclaration de l'Union Européenne, que vient juste de prononcer la Présidence française, mais je voudrais faire un certain nombre d'observations complémentaires qui reflètent ce qui me semble être un relatif progrès, comme l'a dit M. Klein, mais un progrès avec, sur le terrain, des lacunes auxquelles il faut remédier.

La première observation concerne le système de police locale. Nous nous réjouissons de la contribution de la MINUBH, jusqu'à présent, à la réforme de la police locale, réforme à laquelle le Représentant spécial a consacré à juste titre une grande attention. Mais nous partageons les préoccupations du Secrétaire général quant à la lenteur de la réforme de la police dans l'est de la Republika Srpska et dans le dixième canton. Nous nous réjouissons de la récente décision du Haut Représentant de démettre le Ministre de l'intérieur du dixième canton pour avoir fait, à maintes reprises, obstruction à la réforme.

Nous applaudissons également les efforts de la MINUBH pour mettre en relief l'ampleur de l'immigration illégale, mais les résultats sont toujours inquiétants. L'immigration illégale, et la corruption et le crime organisé qui y sont associés, ont des implications chez tous les voisins européens de la Bosnie, y compris le Royaume-Uni. Le défi actuel pour la Bosnie-Herzégovine est de bâtir, au niveau de l'État, des institutions crédibles afin de combattre ces problèmes avec succès. Un service frontalier national efficace est un élément clef de cette solution, et cela devrait rester une priorité.

La montée des partis nationalistes dans les élections montre qu'il n'y a pas de place pour la complaisance, tout comme l'indique le fait que d'après les statistiques, 62 % des jeunes de Bosnie souhaitent quitter le pays. Les autorités qui vont bientôt s'installer au niveau des entités et de l'État doivent faire face au sérieux défi de prouver à la jeunesse de Bosnie-Herzégovine qu'elle a vraiment un avenir dans son pays natal.

M. Wang Yingfan (Chine) *(parle en chinois)* : Au cinquième anniversaire de la fin de la guerre en Bosnie-Herzégovine, l'examen de la situation par le Conseil revêt une importance particulière. Dans les cinq dernières années, avec l'aide de la communauté internationale, et avec les efforts conjugués des trois parties en Bosnie, l'Accord de paix est bien appliqué.

Trois élections se sont déroulées normalement. Des organisations, à différents niveaux, fonctionnent normalement. Les fonctions d'un État unifié ont été accrues. Le redressement économique et la reconstruction ont fait des progrès considérables. La délégation chinoise se réjouit de cette évolution positive.

Je remercie le Secrétaire général pour son rapport et le Représentant spécial, M. Klein, pour son exposé très détaillé. Il faut se réjouir de ce que de bons progrès continuent d'être faits dans la réforme et la restructuration de la police, ainsi que dans la réforme judiciaire. Avec l'aide de la police locale et du Groupe international de police (GIP), les élections du 11 novembre se sont déroulées sans accroc. Nous sommes très heureux de constater que les pratiques de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et du GIP ont généré une précieuse expérience pour les opérations de maintien de la paix entreprises par l'ONU.

La paix en Bosnie-Herzégovine a été gagnée de haute lutte. Il est encore plus difficile de consolider la paix là-bas. Cinq ans après que ce pays est parvenu à la paix, il faut bien constater la lenteur des progrès dans l'application de l'Accord de paix, une plus grande lenteur que ne l'avait escompté la communauté internationale, en particulier en ce qui concerne le retour des réfugiés. Comme il est dit dans le rapport, la possibilité pour les réfugiés et les personnes déplacées de retourner chez eux est le critère décisif de l'application des Accords de Dayton.

D'autre part, il reste beaucoup à accomplir en matière de renforcement des capacités d'autonomie, de réconciliation et d'entente nationales et de redressement après le conflit. Je voudrais à cet égard souligner deux éléments. D'abord, parvenir à une entente et à une réconciliation nationales entre les musulmans, les Croates et les Serbes, avec la restauration de la confiance et du développement commun sont des conditions préalables fondamentales pour une paix durable en Bosnie. Nous espérons sincèrement que les dirigeants des trois groupes laisseront derrière eux leurs griefs passés et coopéreront réellement pour redresser l'économie, rebâtir un pays unifié et surtout faciliter le retour des réfugiés, en particulier des minorités. Ce n'est que par le renforcement de l'économie et la réalisation du développement social que la paix pourra être vraiment consolidée. Cela me conduit à mon deuxième point. La communauté internationale doit continuer à apporter son aide à la Bosnie-Herzégovine tout en se concentrant sur l'aide aux populations locales afin de leur permettre de mettre en place des institutions autonomes.

Je voudrais enfin remercier M. Klein ainsi que son équipe pour leur contribution. La Chine va continuer d'appuyer le travail de la MINUBH et du GIP. Comme M. Klein l'a déclaré, la délégation chinoise a décidé de fournir du personnel de police ainsi qu'un diplomate à la Mission.

D'autre part, je souhaite remercier le Sénateur Biden pour son intervention. Je note qu'il a réitéré l'importance que les États-Unis attachent au rôle de l'ONU. J'ai également pris note du fait qu'il avait exprimé la volonté de son pays de renforcer ses liens avec l'ONU et de ses propos sur le renforcement des opérations de maintien de la paix. Il faut indiquer ici qu'à cet égard l'ONU et le Conseil de sécurité sont parvenus à des positions communes.

Le Sénateur Biden a parlé des deux barèmes des quotes-parts. Ce n'est évidemment pas le sujet à l'ordre du jour, mais étant donné que le Sénateur est venu spécialement de Washington, je souhaite faire une courte remarque à cet égard. La majorité des États Membres estiment qu'il faudrait procéder à un ajustement des deux barèmes. La question est : comment? La majorité des Membres partagent l'opinion que les deux barèmes devraient refléter le principe de la capacité de paiement. Par ailleurs, beaucoup d'États estiment que tous les Membres de

l'ONU devraient respecter ce principe. Une décision définitive en ce qui concerne ces deux barèmes devrait être basée sur des consultations entre les Membres de l'ONU.

Mon collègue, l'Ambassadeur Holbrooke, a déployé des efforts incessants à cette fin, comme cela est notoire à l'ONU. Je comprends fort bien la tâche extrêmement ardue qui lui est assignée par le Congrès des États-Unis. Malgré tous ses efforts, il subsiste de nombreuses difficultés. Je pense que l'Ambassadeur Holbrooke aura besoin de l'appui et de l'aide du Congrès des États-Unis afin de les surmonter.

J'ai également pris note des vues de l'Ambassadeur Levitte. Afin d'obtenir un consensus, il importe que toutes les parties fassent preuve de souplesse. Je partage l'opinion de l'Ambassadeur Levitte.

Ces deux prochaines semaines seront donc une période cruciale. La délégation chinoise consent à travailler avec les autres délégations. Il est regrettable que, quoi qu'il arrive, l'Ambassadeur Holbrooke quittera un jour son poste à l'ONU. J'espère évidemment qu'il le fera de bonne humeur et avec le sourire.

M. Ahmed (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par souhaiter la bienvenue au Sénateur Biden qui se trouve aujourd'hui parmi nous. Permettez-moi également de remercier le représentant spécial, M. Jacques-Paul Klein, pour l'exposé très complet qu'il nous a présenté sur la situation actuelle en Bosnie-Herzégovine. Les informations qu'il nous a fournies se sont révélées très utiles.

Compte tenu d'un contexte encourageant donnant à penser que la paix est visiblement en train de prendre racine en Bosnie-Herzégovine, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) jusqu'au 1er juin 2001.

Nous constatons que la situation de sécurité s'est, dans une large mesure, stabilisée, que le retour des réfugiés et des personnes déplacées au plan interne s'accélère et que les élections ont pu être réalisées avec succès et en toute sécurité. Le représentant spécial du Secrétaire général indique, dans les informations qu'il nous a présentées, qu'il faudrait tabler sur la fin de l'an 2002 pour voir l'accomplissement de tous les mandats fondamentaux de la MINUBH. Dans ce contexte, nous voudrions faire les observations suivantes.

Premièrement, je voudrais parler des progrès d'ensemble. En Bosnie-Herzégovine, ils sont liés au développement de la région. Avec les changements de dirigeants politiques en Croatie et en République fédérale de Yougoslavie, on a assisté à d'importants événements nouveaux dans la région cette année. Nous sommes encouragés par cette évolution positive et nous espérons que des progrès plus rapides seront possibles.

Deuxièmement, la question des Services de police des frontières. L'inauguration du Service de police des frontières à l'aéroport de Sarajevo en juin de cette année est un événement que l'on attendait impatiemment. Nous avons noté son utilité et ses effets positifs d'après le rapport du Secrétaire général. Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait que, par manque de fonds, la police des frontières ne puisse pas dépasser les quatre points d'entrée actuels et être déployée sur les huit autres prévus. Étant donné que la Bosnie-Herzégovine est devenue un point de transit d'immigration illégale important, il est impératif d'élargir le Service de police des frontières pour lutter contre le trafic des êtres humains et le commerce des biens illicites.

Je voudrais, dans mon troisième point, évoquer les réfugiés et les personnes déplacées. Nous sommes encouragés par l'accélération des retours des réfugiés – y compris des minorités – dans leurs foyers d'avant guerre et par les nombreux cas de restitution de propriétés et de reprise de possession. Nous apprécions le rôle de la MINUBH qui appuie le processus de retour. Nous notons toutefois avec inquiétude que les réfugiés et les personnes déplacées reviennent pour retrouver leurs maisons détruites ou rendues inhabitables en leur absence. Pour maintenir le rythme actuel des retours, et l'accroître même, il importe de reconstruire les villages détruits, ce qui nécessite un financement et un appui accrus de la communauté internationale.

Mon quatrième point concerne l'aspect judiciaire. Le programme d'évaluation du système judiciaire de la MINUBH a présenté une analyse très utile et fait de bonnes recommandations en vue d'améliorer ce système en Bosnie-Herzégovine, ce qui représentait l'un des mandats les plus importants de la Mission. Nous pensons que son rapport et ses recommandations seront très utiles pour examiner les faiblesses de

procédure et de structure, et qu'ils contribueront à l'amélioration de l'ensemble du processus judiciaire, notamment la question de l'indépendance des juges et des procureurs en Bosnie-Herzégovine.

Enfin, nous prenons note des signes de progrès en Bosnie-Herzégovine, malgré leur extrême lenteur. Toutefois, nous ne devons pas oublier qu'il est extrêmement difficile, après une série de crises très importantes, de surmonter des tensions interethniques ancestrales et de créer de nouveaux partenariats pour construire la nation.

Il faut rendre hommage aux dirigeants bosniens et à la communauté internationale pour les progrès enregistrés. Nous pensons qu'il sera désormais possible de poursuivre la réalisation des objectifs à un rythme beaucoup plus rapide grâce aux changements intervenus dans la situation politique de la région.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait également souhaiter la bienvenue au Sénateur Biden. Nous partageons les points de vue présentés par les représentants de la France et du Royaume-Uni, mais nous souscrivons également à ce que l'Ambassadeur Greenstock a appelé les intentions fondamentales du Congrès des États-Unis à l'égard de la réforme de l'Organisation. C'est précisément pour cela que nous trouvons toujours encourageant d'entendre le Sénateur Biden reconnaître qu'il est conscient qu'un État Membre de l'ONU ne peut pas juridiquement attacher des conditions au paiement de ses contributions à l'Organisation.

Nous souhaitons également la bienvenue à M. Klein, et nous le remercions pour son exposé plein d'intérêt. À cet égard, nous souscrivons à la déclaration du représentant de la France, prononcée au nom de l'Union européenne. Mais, puisque c'est probablement la dernière fois que les Pays-Bas pourront s'exprimer sur ce sujet au Conseil de sécurité, nous voudrions apporter quelques observations complémentaires.

Cinq années après les Accords de Dayton, on ne peut que conclure qu'en dépit de l'aide étrangère généreuse au niveau de 5 milliards de dollars, la situation politique et économique de la Bosnie-Herzégovine est déconcertante. Le Sénateur Biden a parlé d'une réalité extrêmement positive, à savoir la paix en Bosnie. Certes, on ne se bat plus et la situation en matière de sécurité est généralement bonne. Mais l'animosité entre les trois groupes de population s'est à peine tempérée depuis Dayton. Chaque jour, dans un pays où les frontières des entités reflètent les fronts militaires de 1995, la guerre est rappelée à la population.

Les Accords de Dayton ont accordé des pouvoirs importants aux deux entités, mais il ne s'y manifeste guère de volonté de coopérer pour créer des institutions fortes. Les récentes élections du 11 novembre ont été décevantes car elles ont souligné la division de la Bosnie-Herzégovine suivant des lignes ethniques. Des Croates ont même saisi l'occasion pour organiser un référendum illégal sur une éventuelle indépendance de leur entité.

Si je ne m'abuse, je crois que, dans cette salle, chaque fois que l'on discute de la Bosnie-Herzégovine, la plupart des critiques sont dirigées contre la Republika Srpska. Mais les événements dont je viens de parler, notamment les résultats des élections, ont montré le rôle stérile que joue la partie croate. Il est difficile d'être optimiste si la population musulmane est la seule à prendre réellement au sérieux l'État de Bosnie-Herzégovine.

Selon les Accords de Dayton, les entités jouissent de tant de pouvoir que les institutions étatiques, telles que le Premier Ministre et les six ministères, sont quasiment impuissantes face aux ambitions régionales. Les dirigeants des grands partis ne manifestent aucune volonté politique pour renforcer les institutions de la Bosnie-Herzégovine.

Le problème majeur, selon nous, réside dans l'absence quasi totale de recettes d'État. L'État dépend des transferts financiers effectués par les entités qui les limitent au minimum. C'est pourquoi les institutions étatiques sont presque entièrement financées par la communauté internationale.

L'Union européenne, dans sa déclaration, conclut en évoquant les défis considérables qu'il reste à relever. Je voudrais terminer mon intervention sur la même note.

M. Jerandi (Tunisie) : Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Sénateur Biden parmi nous, autour de cette table, et je voudrais saluer la présence de M. Klein, Représentant spécial et Coordonnateur des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine et le remercier de son exposé détaillé et édifiant. Nous nous félicitons du fait que le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission des Nations Unies

(S/2000/1137) fait état de progrès significatifs dans divers domaines au cours de cette dernière période.

L'évolution positive de la situation dans l'ensemble de la région des Balkans ainsi que les progrès tangibles enregistrés dans les principaux volets du mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) nous permettent d'aborder cette question avec un optimisme prudent quant à l'avenir de la région.

Je voudrais féliciter la MINUBH pour le plan de travail qu'elle vient de préparer. Les six programmes principaux reflètent fidèlement la préoccupation de la communauté internationale pour l'application du mandat de la mission. Il convient de souligner, à cet égard, la nécessité d'associer toutes les parties à l'élaboration et à l'exécution de ce programme. Le caractère souple et évolutif du document permet les ajustements nécessaires et ce, en fonction du développement la situation. Il servira notamment à évaluer, selon des critères préétablis, les progrès réalisés en vue d'optimiser les résultats. Nous souscrivons au programme de la MINUBH, y compris l'avis de la Mission relatif à la réduction des membres du Groupe international de police (GIP).

La réforme et la restructuration de la police sont essentielles pour vaincre la peur et permettre la construction d'une société multiethnique. Dans ce contexte, nous appuyons les efforts de la MINUBH pour relever les normes de compétence professionnelle du personnel de police et de modifier sa composition ethnique afin de refléter au mieux le caractère pluriethnique de la société bosnienne. Nous souscrivons également au projet de mise en œuvre d'une filière hiérarchique, unique dans l'organigramme de police, limitant ainsi des ingérences politiques et partisanes et favorisant le plein respect de la légalité. Nous exprimons, par ailleurs, notre préoccupation devant l'ampleur du fléau de la criminalité organisée et appelons à prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre fin à ces activités.

L'indépendance et l'impartialité du système judiciaire revêtent une importance primordiale pour établir la confiance entre les trois communautés bosniennes et favoriser la réconciliation nationale. La réforme du système judiciaire devrait, à notre sens, aboutir à l'indépendance des juges, la protection des témoins et l'application unifiée, intégrale et non discriminatoire des textes législatifs. À cet égard, nous saluons la création de la Commission judiciaire indépendante chargée de réformer le système judiciaire, de coordonner l'aide internationale et de concevoir des programmes spécifiques destinés à la formation des juges.

Tout en se félicitant du retour en grand nombre des réfugiés et des personnes déplacées, il y a lieu de souligner le manque de moyens financiers mis à la disposition de la MINUBH pour répondre aux besoins des réfugiés et des personnes déplacées notamment pour continuer la reconstruction des habitations endommagées. En effet, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a évalué, jusqu'au mois d'août dernier, à 18 000 le nombre de logements manquants qu'il conviendrait de reconstruire pour poursuivre le processus de rapatriement. Nous engageons également la MINUBH à persévérer dans l'application rigoureuse des lois sur la propriété et à continuer à assurer la sécurité des rapatriés.

Je voudrais, enfin, réaffirmer notre soutien au travail remarquable accompli par les organismes des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. Les programmes initiés par ces derniers ne manqueront pas d'avoir des conséquences bénéfiques sur l'ensemble du processus. Je voudrais, à cet égard, insister plus particulièrement sur l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour la promotion du dialogue et la tolérance interconfessionnels impliquant ainsi les dirigeants des quatre grandes communautés religieuses en vue de l'élaboration d'un projet de reconstruction des sites religieux historiques.

L'inauguration du monument de commémoration et la sépulture permanente des restes des victimes de Srebrenica resteront à jamais gravés dans la mémoire de tout Bosnien comme un souvenir douloureux d'une époque révolue. Elles seront le témoin d'une conciliation nationale nouvelle et le symbole du triomphe de la raison sur la déraison et de l'amour sur la haine pour les générations futures.

Pour terminer, qu'il me soit permis de rendre hommage à l'ensemble du personnel de la MINUBH pour son dévouement constant à la cause de la paix en Bosnie-Herzégovine.

M. Ward (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite de la présence parmi nous du Sénateur Joseph Biden, qui démontre à n'en pas douter le soutien qu'il apporte à l'Organisation des Nations

Unies et à l’amélioration des relations entre cette Organisation inestimable et le Gouvernement des États-Unis, en particulier le Congrès.

Ma délégation partage le point de vue exprimé par le Sénateur sur les questions relatives au maintien de la paix et sur la nécessité d’assurer la crédibilité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La Jamaïque a appuyé entièrement les mesures prises par le Conseil de sécurité lorsqu’il a adopté les recommandations du rapport Brahimi. Nous sommes favorables à la mise en oeuvre de ces recommandations.

Comme le disait l’Ambassadeur Levitte, l’augmentation du budget de l’ONU est une condition de la bonne mise en oeuvre du rapport Brahimi et en même temps, nous devons veiller à ce que le fait que l’on consacre davantage de ressources aux opérations de paix ne signifie pas une réduction de l’aide au développement. Il faut reconnaître que cette question représente une importante source de préoccupation pour l’ensemble des Membres de l’ONU.

Le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) dont nous sommes saisis présente un aperçu très clair de l’évolution de la situation depuis le dernier rapport du 2 juin. Ma délégation appuie l’action de la MINUBH et rend hommage à M. Jacques-Paul Klein pour le travail qu’il effectue en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. Je le remercie de son rapport et de son plaidoyer en faveur de la paix dans la région.

Ma délégation reconnaît que si les progrès sont lents, beaucoup a déjà été fait au niveau de l’organisation de l’État, en cherchant notamment à créer une société qui repose sur la coexistence pacifique entre toutes les ethnies ainsi que sur des institutions multiethniques. Nous sommes toujours aussi attachés à la mise en oeuvre intégrale de la Déclaration de New York adoptée le 15 novembre 1999.

Le plan d’application des éléments essentiels du mandat de la MINUBH donne une orientation très claire sur l’application du mandat de la Mission jusqu’à la fin de 2002. Nous espérons que sa mise en oeuvre se déroulera comme prévu. Le plan porte essentiellement sur les aspects centraux et cruciaux, à notre avis, que sont la réforme de la police, la restructuration de la police, la coopération entre la police et la justice pénale, la création d’institutions et la coopération entre les forces de police la sensibilisation du public et l’appui général donné à la participation de la Bosnie-Herzégovine au système des Nations Unies, en particulier aux opérations de paix des Nations Unies.

Le fait que ces programmes portent sur plusieurs niveaux d’application de la loi : l’officier de police, les organigrammes des forces de police et l’appui nécessaire à une police démocratique revêt une importance fondamentale. Nous félicitons la MINUBH pour les efforts qu’elle a déployés en vue de mettre en place un registre du personnel de police et un programme de formation du personnel de police visant à rehausser le niveau de compétence de base.

La restructuration de la police est un autre domaine où il faut reconnaître que des efforts concertés ont été faits pour rationaliser la taille, la structure et les ressources de la force de police afin de la rendre conforme aux normes internationales. Le projet de la MINUBH de nommer un commissaire de police et les efforts déployés pour modifier la composition ethnique de la force de police doivent continuer d’être au coeur de nos préoccupations. Si nous sommes conscients des difficultés, il n’en reste pas moins que ces efforts doivent se poursuivre.

Le renforcement de l’état de droit dépend de la coopération entre la police et la justice pénale. L’évaluation du système judiciaire entreprise a été d’une importance inestimable pour examiner certaines des lacunes du système juridique et judiciaire. Ces recommandations doivent être sérieusement prises en considération si nous voulons trouver des solutions à certaines de ces déficiences du système.

Nous trouvons préoccupante l’absence de moyen de protection des juges comme des témoins, qui continue à faire gravement obstacle au plein établissement de la légalité. L’absence de financement constitue un obstacle supplémentaire auquel, nous l’espérons, il sera rapidement porté remède. Il en va de même pour le Service de police des frontières, sous-financé alors qu’il revêt également une très grande importance pour la stabilité de la région.

Le programme de la MINUBH, qui se concentre essentiellement sur l’ordre public et sur le système judiciaire, deux des piliers sur lesquels repose la construction d’une société démocratique, est important pour le processus de consolidation de la paix en

Bosnie-Herzégovine. Nous accordons également beaucoup d'importance aux activités conjointes des organismes des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. La collaboration de la MINUBH avec le Programme des Nations Unies pour le développement, dans le cadre du programme d'action antimines, et avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, au sujet des questions concernant le trafic d'êtres humains, est de la plus haute importance. Elle contribuera à faire progresser les choses dans un certain nombre de domaines, ce qui ne pourra manquer de profiter à la population de Bosnie-Herzégovine.

Le rôle joué par la MINUBH dans la mise en oeuvre de la paix en aidant les parties à jeter les fondations d'institutions propices à la paix est crucial. La Jamaïque soutient le travail de la MINUBH dans ses efforts pour mettre en place des institutions efficaces, démocratiques et durables et l'encourage à continuer d'oeuvrer, en collaboration avec le peuple de Bosnie-Herzégovine, à la création d'une société multiethnique fondée sur la coexistence pacifique. Les autorités et la population de Bosnie-Herzégovine ont un rôle fondamental à jouer à cet égard et nous les encourageons sur cette voie.

Enfin, la récente évolution démocratique, en particulier en Yougoslavie, a préparé la voie à une meilleure stabilité au sein de la région. La communauté internationale doit profiter de cette situation favorable pour faire progresser le processus de paix en Bosnie-Herzégovine et le Conseil de sécurité doit continuer à jouer son rôle dans ce processus. La Jamaïque continuera de prendre part à tout effort constructif du Conseil à l'appui de cette entreprise et exhorte la communauté internationale à répondre à l'appel lancé par M. Klein pour obtenir les ressources nécessaires.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : À l'instar des autres membres, ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue au Sénateur des États-Unis, Joseph Biden, qu'elle remercie de ses observations.

Nous sommes satisfaits d'entendre réaffirmé le ferme attachement des États-Unis à l'Organisation des Nations Unies et nous attendons avec intérêt la résolution de la question des deux barèmes, moyennant l'esprit de compromis et de souplesse nécessaires de la part des États Membres, ainsi que sur la base de principes comme celui de la capacité de paiement. Nous voulons croire qu'étant donné le ferme attachement des États-Unis à l'ONU, visible dans de nombreux domaines d'activité des Nations Unies, y compris l'important domaine du maintien de la paix, une solution à l'amiable est possible.

Ma délégation souhaite de nouveau la bienvenue à M. Jacques-Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, de retour au Conseil pour un exposé complet, franc et extrêmement utile dont nous le remercions. Ma délégation remercie également le Secrétaire général de son dernier rapport en date sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH).

Cinq ans après la signature de l'Accord de Dayton, sa mise en oeuvre continue d'exiger l'appui et l'engagement actif de la communauté internationale. Nous sommes satisfaits de tout ce qui a été réalisé pendant cette période. Les principaux piliers de l'aide internationale en Bosnie-Herzégovine – à savoir la Force de stabilisation (SFOR), le Bureau du Haut Représentant et la MINUBH – continuent de jouer un rôle clef dans leurs domaines respectifs de l'application de l'Accord de Dayton. Nous constatons que leur travail n'a pas été facile et que les progrès dans le processus de paix ont été désespérément lents et difficiles.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour affirmer une fois de plus son plein appui pour les talents de dirigeant de M. Klein et se féliciter des efforts déployés par la Mission pour renforcer encore davantage la mise en place des fondations d'institutions efficaces, démocratiques et durables pour le maintien de l'ordre public en Bosnie-Herzégovine.

Nous notons que certaines des mesures que la MINUBH a mises en oeuvre grâce à un concept ciblé et plus inclusif des opérations ont commencé à porter leurs fruits et que la Mission a fait de nouveaux progrès dans un grand nombre des principaux volets de son mandat. À cet égard, nous appuyons pleinement l'élaboration d'un plan d'application du mandat qui fixe des objectifs, des projets et un calendrier bien définis pour l'application des six programmes principaux. Nous estimons qu'il s'agit là d'un pas dans la bonne direction.

Il est évident, comme l'a dit M. Klein, que le succès du projet tout entier dépend dans une large mesure de l'octroi de ressources adéquates et de la coopération des parties intéressées. Nous espérons sincèrement qu'une suite sera donnée à l'appel urgent

que le Secrétaire général a lancé aux États Membres pour qu'ils contribuent au financement des projets prioritaires de la MINUBH et au Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance à la police. Nous ajoutons que les ressources dépendent peut-être de l'attitude des parties en ce qui concerne une collaboration avec la MINUBH pour l'application de son mandat.

Nous regrettons les obstructions politiques et administratives auxquelles se livrent certains milieux et qui affectent certains des domaines d'activité de la MINUBH et ont été la cause principale du retard que la Mission a pris dans son travail. On ne saurait tolérer l'obstructionnisme politique et les ingérences politiques dans la mise en oeuvre du processus de paix en Bosnie-Herzégovine. La coopération et le rôle constructif des dirigeants politiques sont d'une importance cruciale et sans ces éléments, les efforts de la communauté internationale resteront infructueux. Nous ne nous lasserons donc pas de demander instamment aux parties intéressées de donner la preuve de leur engagement et de coopérer avec la MINUBH pour mettre en place une force de police pluriethnique efficace et démocratique ainsi que des autorités judiciaires en Bosnie-Herzégovine.

Le programme d'évaluation du système judiciaire a effectué des travaux fort utiles qui peuvent considérablement contribuer aux efforts en cours pour réformer l'appareil judiciaire bosniaque. Ma délégation est tout à fait favorable à la poursuite de ces travaux et souligne la nécessité d'actions concrètes de suivi dans ce domaine. Nous nous félicitons donc de la mise en place de la Commission judiciaire indépendante qui va mener la mise en oeuvre de programmes de réforme judiciaire. Nous espérons que cette commission pourra commencer son travail dès que possible et nous appuyons l'idée que la MINUBH lui apporte son appui même après la fin du mandat du programme d'évaluation du système judiciaire. Ceci assurera une cohésion dans les travaux du programme d'évaluation du système judiciaire et de la Commission.

Nous sommes heureux de constater que le Service frontalier de l'État a été renforcé et sera bientôt pleinement déployé. Ceci, ainsi que la création et l'intégration d'une police pluriethnique dans les deux entités – la Fédération et la Republika Srpska – doit continuer à être résolument mis en oeuvre. Nous notons surtout à ce propos l'augmentation des mouvements migratoires illégaux et du trafic d'êtres humains, qui sont devenus un grand problème en Bosnie-Herzégovine. Nous pensons que le plein déploiement du Service frontalier de l'État et le renforcement de la coopération entre les deux forces de police des deux entités – notamment grâce à leur groupe de travail commun – devra faire face à ce problème.

Nous nous félicitons du succès du projet de la MINUBH relatif à la formation d'un contingent policier en Bosnie-Herzégovine qui entreprendra une opération de maintien de la paix de l'ONU et du projet consistant à déployer ensuite 26 policiers bosniaques au Timor oriental. Il est également encourageant de constater que des préparatifs sont déjà en cours en ce qui concerne la création d'un contingent militaire de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine à des fins semblables.

Ma délégation est encouragée de constater l'augmentation récente du retour des groupes minoritaires qui, d'après des estimations approximatives, a plus que doublé par rapport à l'an dernier à la même période. Nous apprécions la contribution du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en la matière, mais nous notons que le processus général de retour reste lent. Il faut donc faire d'autres efforts déterminés pour encourager ce processus.

Étant donné l'absence d'ordre public et l'obstruction politique et administrative, le problème des réfugiés est, bien sûr, au coeur de la situation d'insécurité qui règne. Il faut donc des efforts plus fermes de la part de la police locale pour créer un environnement sûr, un financement suffisant pour la reconstruction des villages détruits et la création d'emplois et de débouchés économiques.

Simultanément, il faut résoudre le problème posé par l'obstruction politique et administrative du processus de retour. Nous notons avec préoccupation que la mise en oeuvre de la législation sur les biens dans certaines régions, surtout dans la partie orientale de la Republika Srpska et dans les municipalités contrôlées par les Croates de Bosnie-Herzégovine reste déplorable, principalement en raison de l'obstruction politique et administrative.

Continuer à insister sur le processus de réconciliation doit rester une priorité importante pour les efforts internationaux en Bosnie-Herzégovine. Les conséquences du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité commis dans ce pays doivent être

résolues par la justice. Nous répétons l'importance que nous accordons aux travaux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie en Bosnie-Herzégovine, auxquels la communauté internationale doit continuer d'apporter un appui ferme.

Dans son rapport, le Secrétaire général appelle l'attention sur les menaces que pose la présence continue de criminels de guerre et de suspects de crimes de guerre non seulement pour le processus de paix, mais également pour le personnel international présent en Bosnie-Herzégovine. L'arrestation et la poursuite de tous les criminels de guerre qui ont été inculpés contribuent non seulement à rendre la justice mais également à accomplir l'objectif à long terme de réconciliation nationale en Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi ma délégation a souligné à maintes reprises l'importance qu'il y a de traduire en justice MM. Karadzic et Mladic, les principaux criminels de guerre.

Par ailleurs, nous pensons que le travail entrepris par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en matière de reconstruction des sites religieux historiques et les efforts du Haut Représentant et du Représentant spécial du Secrétaire général pour venir en aide aux familles des victimes du massacre de Srebrenica feront beaucoup pour promouvoir la réconciliation.

M. Kuchynski (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour souhaiter une très chaleureuse bienvenue au Sénateur Biden et le remercier des remarques encourageantes qu'il nous a présentées su sujet de la coopération future entre les États-Unis et l'ONU.

Je voudrais également remercier M. Klein de son exposé très complet. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général à ce sujet.

Après-demain, on célébrera le cinquième anniversaire de la signature à Paris de l'Accord-cadre général pour la paix qui, dans une large mesure, reste le modèle à suivre pour assurer une paix durable et un meilleur avenir à la Bosnie-Herzégovine. Au cours des dernières années, la population de ce pays, assistée par la communauté internationale, a fait de grands progrès dans le sens de la réconciliation, de la création d'un État démocratique commun et de la reconstruction économique. Malgré les changements indiscutablement positifs qui se sont produits dans ce pays, il y a encore beaucoup à faire pour permettre la réalisation des objectifs qui ont été fixés à Dayton et à Paris.

Mon pays pense que la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) continue d'apporter une contribution essentielle aux efforts généraux de la population de la Bosnie et de la communauté internationale en vue de parvenir à la pleine mise en oeuvre des Accords de paix de Dayton et de Paris. Cela étant, ma délégation continue d'appuyer les activités que la Mission mène conjointement avec d'autres instances et organes du système des Nations Unies sur le terrain.

Nous reconnaissons le rôle spécial du Groupe international de police (GIP) qui a la tâche essentielle de mettre en place des autorités de police efficaces et conformes aux meilleures normes internationales. Il y a lieu de reconnaître le professionnalisme du personnel du GIP, qui continue de s'acquitter de son mandat dans les circonstances difficiles imposées par la réduction des effectifs autorisés, principalement en raison de l'accroissement des besoins au Kosovo.

Ma délégation est satisfaite des résultats enregistrés par les activités de la Mission au cours des six derniers mois et félicite M. Klein et son personnel des nombreux résultats importants réalisés au cours de cette période. En particulier, nous nous félicitons de l'élaboration d'un Plan global d'application des éléments essentiels du mandat de la MINUNH d'ici à décembre 2002. Selon nous, l'organisation du travail de la Mission en six programmes principaux est une manière appropriée et efficace d'exécuter le mandat existant.

Dans le contexte de la réforme de la police, nous reconnaissons l'importance du projet de la Mission des Nations Unies de créer un registre du personnel de police, qui soit largement accessible, et nous l'encourageons à poursuivre ses efforts dans ce sens. En ce qui concerne la restructuration de la police, qui revêt une importance particulière à notre avis, toutes les mesures prises par la Mission des Nations Unies en vue de modifier la composition ethnique des forces de police dans le pays afin de mieux refléter les caractéristiques de la société qu'elles servent et qu'elles soient multiethniques.

Dans le domaine de la coopération entre les services de police et la justice pénale, ma délégation pense que la Mission devrait accorder plus d'attention à la mise en place d'un service spécialisé de police des tribunaux afin d'assurer la sécurité dans les tribunaux

et dans les services judiciaires, et de fournir des moyens de protection des juges et des témoins.

Mon pays est préoccupé par les données faisant état de l'ampleur croissant du problème des mouvements migratoires illégaux et de la traite des êtres humains passant par la Bosnie-Herzégovine. Ce problème pourrait être abordé en élargissant le Service de police des frontières, à condition de disposer du financement suffisant. Nous notons l'appui apporté à la Bosnie-Herzégovine à cet égard par les bailleurs de fonds internationaux, et nous les encourageons à continuer à apporter leurs contributions.

Ma délégation considère également le déploiement au Timor oriental du premier contingent de policiers civils des Nations Unies originaires de Bosnie-Herzégovine comme étant un résultat remarquable.

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots sur la situation générale en Bosnie-Herzégovine dans un contexte plus large. Nous partageons le point de vue selon lequel aujourd'hui la Bosnie-Herzégovine se trouve à une étape capitale de son histoire, cinq ans après Dayton et après les troisièmes élections générales qui ont eu lieu le 11 novembre, les premières organisées dans un environnement politique nouveau résultant des changements démocratiques positifs survenus en Croatie et en Yougoslavie.

Dans ces conditions, il est très important pour les nouveaux dirigeants de la Bosnie-Herzégovine, pour ainsi dire, de profiter de ce vent de changement pour placer le pays sur la bonne voie en vue de son avenir en Europe – pour qu'il devienne partie intégrante de tous les processus régionaux d'intégration européenne et que ses relations bilatérales avec ses voisins soient normalisées. À cet égard, nous nous félicitons de la Déclaration du Sommet de l'Union européenne et des Balkans de l'Ouest, tenu récemment à Zagreb.

Mon pays est encouragé par la décision prise par la Présidence de la Bosnie-Herzégovine d'établir des relations diplomatiques avec la République fédérale de Yougoslavie. Cette décision est de toute évidence une mesure importante vers la réalisation des objectifs des Accords de Dayton et le renforcement des changements démocratiques en Yougoslavie. Nous notons également avec satisfaction la nouvelle évolution des relations bilatérales constructives entre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine sur la base de leurs engagements à l'égard de la mise en oeuvre des Accords de Dayton, du respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale.

Pour sa part, la communauté internationale, avec au premier plan la Mission des Nations Unies, doit continuer d'apporter son assistance au peuple de Bosnie pour lui permettre de créer son propre État souverain et multiethnique et d'assumer sa pleine responsabilité à son égard. En tant que pays fournisseur de contingent au GIP et en tant que membre du Conseil de mise en œuvre de la paix, l'Ukraine reste pleinement engagée à cette tâche.

M. Heinbecker (Canada) : Le Canada est heureux de souhaiter aujourd'hui la bienvenue à l'Ambassadeur Klein au Conseil de sécurité. Nous le remercions de son exposé et de l'excellente contribution qu'il a apportée à la Bosnie-Herzégovine depuis son dernier rapport présenté le 2 juin. En particulier, nous sommes encouragés par ses efforts dans les domaines de la réforme et de la restructuration de la police, de l'entraide policière et judiciaire, et des Services frontaliers.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Nous voulons tout particulièrement remercier la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour sa contribution à la réforme judiciaire par le biais de son programme d'évaluation du système judiciaire, qui a maintenant cessé de fonctionner.

Nous nous félicitons des préparatifs faits par l'Ambassadeur Klein pour l'achèvement du mandat des Nations Unies d'ici à décembre 2002. Nous sommes soucieux de la remarque néerlandaise selon laquelle il n'y a pas de sortie sans stratégie. En même temps, nous reconnaissons que la conclusion couronnée de succès d'une mission est souvent la partie la moins resplendissante mais la plus difficile d'une opération.

Bien sûr, la nécessité de l'assistance technique internationale ne prendra pas fin avec la mission des Nations Unies, même si elle peut se terminer dans deux ans. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'Union européenne vont devoir continuer d'aider à placer la Bosnie-Herzégovine de manière irrévocable sur la voie de la normalité et de l'entrée au sein de l'Union européenne. En tant commandants actuels du secteur du Sud-Est, nous connaissons bien l'importance des opérations de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine.

Nous nous félicitons du succès de la Mission, surtout du fait que la police est devenue un exemple pour les communautés. Deux exemples spécifiques sont donnés par l'évacuation par la police de logements illégalement occupés et l'inclusion d'officiers appartenant à des minorités; 225 recrues appartenant à des minorités ont passé leurs examens et 321 autres suivent actuellement l'enseignement dispensé. Ces mesures permettent à la police de refléter les caractéristiques des communautés qu'elle sert – la condition *sine qua non* de leur crédibilité – et d'encourager la population à retourner.

Nous continuerons d'appuyer l'activité du Groupe international de police (GIP), et sur le plan bilatéral nous continuerons de contribuer à l'effort commun déployé par le biais de programmes comme le programme d'aide à la formation des policiers de notre Gendarmerie royale canadienne (GRC).

Enfin, sur la question de la Bosnie-Herzégovine, je suis d'accord avec ce qu'a dit le Représentant permanent de la Malaisie s'agissant de la traduction en justice des criminels. La question de la Bosnie-Herzégovine ne sera définitivement close tant que ces criminels de guerre – Mladic, Karadzic et leurs partisans en Bosnie-Herzégovine et ailleurs dans les Balkans – ne sont pas traduits en justice à La Haye.

Monsieur le Sénateur Biden, je voudrais également vous adresser quelques observations. Vous voyez que j'ai plusieurs papiers ici. J'ai deux discours différents.

Comme tout Canadien, j'étudie la politique des États-Unis. C'est nécessaire pour nous. Cela fait partie de notre stratégie de survie. Nous nous rendons compte que vous êtes et avez été depuis longtemps un allié des Nations Unies et de la réforme opérée ici. Nous avons prêté une attention particulière à vos remarques liminaires concernant le budget ordinaire et le barème des quotes-parts du maintien de la paix, et je les ai notées, surtout les mots concernant une voie à double voie : les États-Unis payent leurs arriérés en échange de réformes aux Nations Unies.

S'agissant de votre crainte quant à un échec éventuel de la réforme des Nations Unies, nous pensons que la loi Helms-Biden était une mesure positive importante, et les États-Unis reconnaissent maintenant leurs obligations juridiques et financières envers l'ONU. Autour de cette table, nous sommes tous pour la réforme. Certains auraient préféré une démarche moins arbitraire et moins unilatérale par rapport à la façon dont cet effort de réforme a été traité par les États-Unis, mais nous considérons cela comme étant un pas en avant.

Pour la question des barèmes, le Canada est disposé à aider à envisager toutes les propositions selon leurs mérites. J'en ai parlé avec M. Holbrooke, et il a des consultations 24 heures sur 24, autant que je sache. Je pense que le succès est possible et que la réforme est possible.

Nous nous félicitons à cet égard de l'augmentation de la contribution volontaire des États-Unis au système des Nations Unies. Pour ceux d'entre nous qui cherchent ce qu'ils pourraient dire à leurs propres législateurs et à leurs propres contribuables sur la question de savoir pourquoi nous devrions être d'accord avec une proposition qui, lorsqu'on l'examine, n'est pas juste, la réponse est sûrement l'argument avancé par la délégation des États-Unis, à savoir que, en fait, nous devrions regarder non pas ce que les États-Unis doivent payer, mais ce qu'ils paient volontairement et nous consoler en notant cette différence considérable.

Alors que, comme je l'ai dit, le Canada est prêt à participer de manière constructive, nous n'acceptons pas, toutefois, une décision unilatérale d'annuler les arriérés impayés. Cinquante centimes par dollar, cela ne marchera pas. Nous croyons qu'il est important que les États-Unis déclarent clairement qu'ils ont l'intention de payer leurs arriérés intégralement et j'ai été très fort encouragé en ce sens par l'observation qui a été faite au départ.

Je voudrais aussi ajouter un mot sur le rapport Brahimi pour appuyer le sentiment exprimé. Au Canada, nous estimons que la réforme des opérations de maintien de la paix est probablement la chose la plus importante qui puisse être faite à l'Organisation des Nations Unies dans les mois à venir, et, en réalité, elle est probablement, dans un certain sens, décisive pour la viabilité future de cette Organisation.

Tous les pays ne voient pas cela de cette façon. Tous les pays ne voient pas la même nécessité de réformes que nous mais, comme vous, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de choisir entre le développement et la paix et la sécurité. En fait, nous croyons que ces deux aspects sont inséparables.

Nous ne pensons pas non plus qu'il soit nécessaire de choisir entre les pays qui mettent l'accent sur le développement et ceux qui ont besoin de sécurité. Ces deux questions doivent être traitées. Il n'y a pas de compromis à faire.

Nous pensons en particulier que nous devrions sérieusement songer à l'idée d'une réforme du maintien de la paix. Le système actuel est une invitation à l'échec. J'admets que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord n'est pas un modèle à présenter dans cette enceinte, mais il y a une ou deux choses que l'OTAN fait très bien lorsqu'elle décide d'envoyer des forces à l'étranger : elle ne fait pas de distinction autour de la table entre ceux qui fournissent des contingents et ceux qui siègent dans l'équivalent du Conseil de sécurité, parce qu'en fait ce sont les mêmes personnes. Il est tout simplement inconcevable que des troupes soient envoyées à l'étranger par un conseil qui serait indépendant de ceux qui fournissent des contingents et sans rapport avec ceux-ci. Nous devons réfléchir sérieusement à la façon de remédier à cette situation au sein de notre organisation. Les pays qui fournissent des contingents ont un sérieux motif de se plaindre et il faut s'en occuper. Nous devons à nouveau penser à la façon dont ceci est fait.

Je suis attentif au fait que lors de l'intervention avortée au Zaïre, que le Canada devait diriger en 1996, nous avons consenti de gros efforts pour essayer de créer une commission de supervision politique qui allait comprendre des pays qui fournissent des contingents et des membres du Conseil de sécurité pour autant que ce ne soit pas les mêmes, et ce n'était pas toujours les mêmes. Je ne suis pas certain de ce qu'il est advenu de cette idée, mais je note que je ne la vois pas fonctionner actuellement en Sierra Leone, ni au Congo, ni en Éthiopie/Érythrée, ni même au Timor oriental.

Il faut trouver un moyen pour que les pays qui fournissent des contingents participent à la décision d'envoyer des forces à l'étranger, à la conduite des opérations impliquant ces forces à l'étranger et à l'orientation politique et militaire que les commandants reçoivent sur le terrain. Je pense que tant que nous ne traiterons pas réellement cette question d'une façon constructive et novatrice, nous continuerons à avoir des difficultés entre les fournisseurs de contingents siégeant dans une salle à un bout du couloir et les membres du Conseil de sécurité dans une autre.

M. Ouane (Mali) : Je voudrais à mon tour saluer la présence à cette séance du Conseil de sécurité du Sénateur Biden et lui souhaiter une chaleureuse bienvenue. J'ai noté et apprécié qu'aujourd'hui comme en janvier, lors de la visite des membres du Conseil de sécurité au Sénat, le Sénateur Biden s'est fait l'écho des préoccupations qui nous sont communes à tous.

Évoquant la situation en Bosnie-Herzégovine, je voudrais faire les brèves remarques suivantes.

D'abord, je voudrais dire que ma délégation apprécie hautement le rapport du Secrétaire général du 30 novembre et je voudrais remercier M. Jacques-Paul Klein, Représentant spécial et Coordonnateur des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine pour son exposé complémentaire et très détaillé.

Ma deuxième observation sera pour dire que ma délégation apprécie hautement les progrès réalisés par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) en vue de bâtir dans ce pays une société moderne, démocratique et tolérante que les orateurs précédents, à la suite de M. Klein, ont surabondamment évoquée. Je voudrais pour ma part saluer cette contribution positive de la Mission à la mise en oeuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine.

À cet égard, ma délégation se réjouit de la mise en place d'institutions efficaces, démocratiques et durables. De même, nous saluons l'action remarquable et déterminée du Groupe international de police (GIP). Dans le même ordre d'idées, nous nous réjouissons de la présence de la Force de stabilisation (SFOR).

Ma troisième remarque sera pour dire que les progrès notables ainsi enregistrés méritent d'être consolidés. À cet égard, nous invitons la communauté internationale à continuer d'apporter un appui financier à la MINUBH, et ce jusqu'à l'expiration de son mandat en décembre 2002.

Ma quatrième remarque concerne les perspectives de la situation dans l'ensemble de la région. Ma délégation se félicite à cet égard du climat de détente qui prévaut dans cette région à la suite des changements historiques intervenus en République fédérale de Yougoslavie et ceux enregistrés en Croatie au début de cette année. Nous invitons les parties à mettre à profit cette embellie pour établir des relations fortes et confiantes auxquelles, nous l'espérons, aura contribué la visite du Président Kostunica à Sarajevo, il y a quelque temps.

M. Theron (Namibie) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous est très reconnaissante, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante réunion. À l'instar des autres délégations, permettez-moi de saluer la présence parmi nous du Sénateur Biden et de le remercier de nous avoir fait part du point de vue de son gouvernement sur la question des deux barèmes de quotes-parts. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de nous avoir fourni son rapport très complet sur les activités de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et M. Jacques-Paul Klein, Représentant spécial, pour son exposé opportun.

La Namibie continue d'appuyer la mise en oeuvre du processus de paix en Bosnie-Herzégovine. À cet égard, nous notons avec satisfaction que tous les services de la MINUBH ont activement participé à la mise au point d'un plan d'exécution de son mandat global, qui fournit un point central clair pour l'exécution du mandat principal d'ici décembre 2002. Nous comprenons en effet que ce plan fournit une carte routière pour le processus de mise en oeuvre plutôt que d'établir des objectifs fixes.

Nous sommes heureux d'apprendre aujourd'hui du Représentant spécial que beaucoup a été accompli dans la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine. Nous constatons toutefois aussi qu'il reste de nombreux défis.

Ma délégation suit avec un profond intérêt les programmes fondamentaux et en particulier ceux de la réforme et de la restructuration de la police, ainsi que de la coopération entre la police et la justice pénale. Bien que nous comprenions les problèmes rencontrés, le rythme lent de la réforme judiciaire nous a préoccupés. Je parle, par exemple, de l'absence de mécanisme pour protéger les juges et les témoins dans un milieu où le syndicat du crime et la corruption sapent l'état de droit. Tous ces problèmes exigent la présence et l'assistance continues de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine.

Pour terminer, je voudrais exprimer la reconnaissance de ma délégation au personnel de la MINUBH, du Groupe international de police (GIP) et des autres institutions internationales, pour leur travail acharné et leur dévouement à la cause de la création d'une Bosnie-Herzégovine pluriethnique et démocratique.

Le Président *(parle en russe)* : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Je suis reconnaissant au Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), M. Jacques-Paul Klein, de son exposé complet. Il est important que, malgré les progrès remarquables accomplis dans le cadre des activités de la MINUBH, M. Klein ait mis l'accent non pas sur les succès, mais plutôt sur les problèmes qui demeurent dans la mise en oeuvre des Accords de Dayton et de Paris. Je me félicite de cette démarche professionnelle. C'est un bon exemple pour d'autres représentants spéciaux d'opérations des Nations Unies, y compris dans les Balkans, qui tentent de dissimuler leurs problèmes ou leurs erreurs et qui décrivent la situation entière comme si tout était rose, et ce malgré des faits bien connus. Nous espérons que la mission de ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas s'acquitter des mandats confiés par le Conseil de sécurité viendra bientôt à échéance.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport qui, dans l'ensemble, reflète objectivement la mise en oeuvre de l'important mandat confié à la Mission. Ses résultats intérimaires sont encourageants, surtout dans le contexte des succès relativement modestes des efforts collectifs déployés par d'autres institutions pour mettre en place une stabilité réelle en Bosnie-Herzégovine et dans chacune de ses entités. Nous prenons note des activités efficaces menées par les forces nationales de police pour maintenir l'ordre lors des élections de novembre.

Nous saluons les activités de la Mission de M. Klein, qui visent à concentrer les efforts du personnel afin de permettre à la Mission de s'acquitter du mandat essentiel d'ici la fin de 2002. Nous souscrivons également à la recommandation énoncée dans le rapport du Secrétaire général selon laquelle les effectifs du Groupe international de police (GIP) devraient être réduits à 1 850 membres pour la période 2001-2002.

Je suis d'accord avec mes collègues qui disent que l'élément de base de la stabilité en Bosnie-Herzégovine est l'Accord de paix de Dayton, qui tient compte des intérêts divergents et parfois contradictoires des trois peuples bosniaques et des États voisins, principalement la Yougoslavie et la Croatie. L'Accord de Dayton a jeté les fondements de

l'État bosniaque, sur la base de deux entités égales en droit et de trois peuples réunis en un État. Nous estimons que toute interprétation arbitraire du mandat des structures internationales est inacceptable. Toute révision de l'Accord de Dayton reviendrait inévitablement à bouleverser l'équilibre des intérêts, ce qui pourrait entraîner de nouvelles tensions en Bosnie et au-delà de ses frontières.

Nous sommes convaincus que c'est seulement en se basant fermement sur l'Accord de Dayton, les résolutions du Conseil de sécurité et d'autres documents internationaux pour régler la situation en Bosnie-Herzégovine que nous pourrons aller de l'avant. C'est seulement sur cette base que nous pourrons mener à bien la tâche consistant à renforcer l'État pluriethnique, à respecter les droits de tous les peuples en Bosnie, à parvenir à une réelle réconciliation et à consolider la paix après le conflit.

Tant que ces tâches ne seront pas accomplies, la communauté internationale n'a pas le droit de se contenter du statu quo. Il importe de faire en sorte que les forces politiques dirigeantes de la Bosnie-Herzégovine assument leur responsabilité face au destin de leur pays et pour régler les problèmes qui persistent, comme elles s'y sont engagées dams la Déclaration de New York, adoptée par la présidence commune de Bosnie-Herzégovine. Nous leur demandons aussi d'accroître la coopération entre les deux entités et la collaboration non seulement entre elles au sein des organes généraux de la Bosnie-Herzégovine, mais également avec les structures internationales présentes dans le pays.

En ce qui a trait aux travaux du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, je souhaite une fois de plus réaffirmer notre position. Nous devons dépolitiser le Tribunal, éliminer les solutions à court terme de ses travaux, et faire en sorte que ses activités respectent strictement son statut et les décisions du Conseil de sécurité. Nous devons mettre un terme à la pratique qui outrepasse le mandat de la Force de stabilisation en Bosnie-Herzégovine et qui consiste à utiliser la force pour rechercher les personnes inculpées selon des inculpations dites secrètes du Tribunal. Nous attendons avec impatience que les membres du Conseil soient saisis du texte du prétendu accord secret entre le Tribunal et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Carla del Ponte, Procureur du Tribunal, a récemment décidé d'affirmer publiquement qu'un tel accord n'existe pas. Mais nous savons tous, comme elle, qu'elle ne disait pas la vérité. Le pouvoir judiciaire doit être fondé sur la vérité. Il est temps de réexaminer les activités du Tribunal en général, à la lumière de la situation fondamentalement nouvelle qui règne dans la région, conformément aux propositions de la Russie. Ces propositions sont bien connues, et nous continuerons d'en discuter.

Les événements récents survenus en République fédérale de Yougoslavie auront un effet positif sur la situation en Bosnie. Je suis convaincu que l'établissement de relations diplomatiques entre la Bosnie-Herzégovine et la République fédérale de Yougoslavie donnera un élan neuf à ce processus positif, de même que la déclaration du Président de la Yougoslavie, M. Kostunica, concernant son attachement à l'Accord de paix de Dayton.

Pour sa part, la Russie apportera une contribution positive au règlement des problèmes qui persistent, et à l'établissement d'un État de Bosnie-Herzégovine unifié, pluriethnique et démocratique.

Je tiens également à déclarer que tous les efforts de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine reflètent un certain nombre de problèmes généraux qui doivent être abordés dans le contexte des activités de maintien de la paix des Nations Unies dans leur ensemble. Ces problèmes pourraient être réglés sur la base des recommandations du rapport Brahimi (S/2000/809), que la Fédération de Russie appuie.

Il est également évident que, pour accroître l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il faut qu'elles puissent compter sur une base financière solide. Dans ce contexte, nous accordons une importance particulière aux efforts déployés pour parvenir à un accord sur une réforme du barème des quotes-parts. Nous avons déjà eu l'occasion de souhaiter la bienvenue au Sénateur Biden, qui a exposé la démarche des États-Unis à l'égard de ce problème et souligné certains éléments précis de cette démarche concernant la position de l'Administration des États-Unis d'une part et les divers points de vue exprimés au Congrès, d'autre part.

La Fédération de Russie a adopté et continuera d'adopter une position constructive dans sa démarche relative à la réforme du barème des quotes-parts, y compris pour les opérations de maintien de la paix. Nous reconnaissons qu'il faut une réforme généralement acceptable du barème, et nous allons assumer pleinement notre responsabilité particulière à

cet égard, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité. Le résultat final des pourparlers sur la question, qui nous l'espérons pourra être obtenu la semaine prochaine, ne peut être qu'un compromis fondé sur les positions diverses de tous ceux qui participent aux négociations. La Russie sera prête à franchir ce pas, et nous espérons que d'autres le seront également.

J'ai terminé ma déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie, et je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Est-ce qu'un membre du Conseil souhaite faire une déclaration supplémentaire à ce stade?

M. Biden (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous suis reconnaissant, Monsieur le Président, de me permettre d'abuser encore de votre temps sinon de votre patience. En outre, j'apprécie véritablement la franchise avec laquelle les membres du Conseil se sont exprimés aujourd'hui.

En tant que membre de la Commission de relations extérieures et au nom du Sénateur Helms, je voudrais relancer l'invitation, évoquée par le représentant du Mali, de revenir à Washington. Nous espérons que le Conseil de sécurité souhaiterait faire cette visite. C'est une invitation ouverte. Nous avons beaucoup appris de la présence du Conseil et les membres ont beaucoup aidé ceux d'entre nous au Sénat américain qui appuient fermement l'ONU, en faisant valoir les arguments – arguments évidents pour les membres du Conseil mais qui le sont beaucoup moins pour certains de mes collègues – qui font que l'ONU est tellement importante, surtout dans ses rapports avec les États-Unis et du point de vue de ce pays. J'espère que les membres voudront bien effectuer une autre visite. C'est mon deuxième déplacement ici en 12 mois en plus de la visite du Conseil à Washington.

Je voudrais remercier les membres du Conseil d'avoir compris notre position. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, je suis désolé de devoir exposer au Conseil de sécurité notre dilemme interne vu qu'il concerne notre engagement à l'égard de l'ONU – et il s'agit d'un engagement contraignant et durable. Il reste qu'il y a eu des obstacles en ce qui concerne notre politique interne. Je voudrais également remercier les membres de leurs déclarations concernant la volonté de faire preuve de souplesse. Je puis les assurer, qu'en ce qui me concerne, je suis enclin à être souple et souhaite l'être.

Je voudrais que l'Ambassadeur Levitte et les représentants du Royaume-Uni et des Pays-Bas sachent que j'apprécie vivement la contribution de l'Union européenne non seulement à l'ONU mais également aux Balkans, et à la Bosnie-Herzégovine en particulier. Ce serait présomptueux de ma part, mais si l'Ambassadeur Levitte le souhaite, je pourrais lui envoyer des copies de mes discours au Sénat américain indiquant que l'Union européenne assume le gros des responsabilités sur le terrain, y compris au plan économique. Nous apprécions la compréhension exprimée dans les déclarations française, britannique et hollandaise que cela est peut-être nécessaire de l'importance de ce problème pour leurs intérêts.

Nous comprenons également la charge qui a été imposée – et charge qui n'est pas toujours reconnue par les États-Unis car nous insistons sur nos propres charges, comme tout pays essaierait de le faire – suite au nombre significatif de réfugiés venus en Allemagne, en France et dans d'autres pays européens. Je veux assurer les membres que mon gouvernement et moi-même comprenons et apprécions le fait que le gros de l'engagement est assumé par l'Union européenne.

Nous remercions également ceux, y compris le représentant de la Chine et le Président, en sa qualité de représentant de la Fédération de la Russie, qui ont évoqué la volonté d'être souple au sujet du barème des quotes-parts. Je suis sûr d'une chose : s'il y a une réforme significative, il y aura un accroissement significatif des chances de voir le Gouvernement américain, et notamment le Congrès, satisfaire à ses obligations et comprendre que son avenir tient à l'augmentation de son engagement volontaire.

Je remercie notre ami canadien; j'étudie la politique canadienne. Mes deux fils sont avec moi, et ils sont tous deux avocats, et je dirais que l'un d'entre eux va bientôt passer six à douze mois à Pristina, avec le Département de la justice des États-Unis. Non seulement, nous considérons le Canada comme un grand ami et voisin, mais mes fils, du côté de leur mère, sont liés à ce pays. J'apprécie la distinction faite par le représentant du Canada entre ce que nous faisons par obligation et ce que nous faisons volontairement. Nous apprécions vivement ce fait.

À propos des observations selon lesquelles les États-Unis ne doivent pas agir unilatéralement, doivent payer intégralement leur contribution et ne doivent pas faire dépendre leur contribution des réformes, je

suggérerais que nous voulons à la fois payer notre part équitable et travailler avec les autres en vue d'une réforme effective. Comme je l'ai déjà dit, je suis techniquement en train de parler au nom de mon gouvernement, mais ce que je ne fais pas c'est de parler au nom du Congrès américain. Personne ne peut le faire; Dieu lui-même aurait des difficultés à le faire. Et avec un Sénat qui va bientôt être partagé en deux parties égales, et comme dirait mon grand-père, avec la grâce de Dieu et la bonne volonté des voisins, il n'est pas impossible que nous parvenions à un consensus sur ces questions au sein du Congrès. Mais nous voulons faire les deux : participer à une réforme effective et verser notre contribution.

S'agissant d'établir les contributions aux dépenses de l'ONU sur la base de la capacité de paiement, je suggère qu'une organisation internationale de cette importance ne peut répondre pleinement à ses capacités sans que chacun n'y investisse de manière substantielle sur la base de ses ressources et de ses capacités. Je dirais que le produit intérieur brut n'est pas le seul critère déterminant. Je sais que le représentant de la France a déjà entendu toutes ces discussions sur l'avis des États-Unis au sujet des charges supplémentaires qu'ils assument dans notre intérêt à tous. Je ne les répéterai pas car cela serait inapproprié, mais je dirais simplement que nous apprécions les commentaires concernant la souplesse. Moi-même et mon gouvernement sommes prêts à être souples même si je ne peux parler pour l'ensemble du Congrès des États-Unis.

Je voudrais évoquer un autre point avant de pousser la patience des membres à sa limite. J'ai été impressionné par les observations des représentants de l'Argentine, du Bangladesh, du Canada, de la Jamaïque, de la Malaisie, de la Tunisie et de l'Ukraine; tous ont évoqué le rapport de Jacques-Paul Klein. Trois choses m'ont beaucoup frappé : d'abord, leur gratitude pour la présentation du rapport; puis, le fait qu'il semble y avoir un consensus sur le fait que ce rapport reflète fidèlement la situation sur le terrain; et ils semblent suggérer quelque chose à propos de laquelle mon gouvernement a une opinion très arrêtée : il faut davantage de patience, des progrès ont été faits mais beaucoup reste à faire et il faut s'attacher aux exigences concrètes de la mise en oeuvre de Dayton – à savoir disposer d'une force de police qui n'est pas corrompue et qui est compétente et d'un système judiciaire opérationnel, et veiller à ce que les criminels de guerre soient inculpés et traduits en justice. À une ou deux exceptions près sur le dernier point, il semble y avoir un large consensus, exprimé par mon ami de la Jamaïque.

Je souhaite sincèrement que tous mes collègues du Congrès des États-Unis aient pu entendre les observations des membres et les réponses à M. Klein. L'une des choses que mon gouvernement et moi-même avons conseillée à nos collègues du Congrès est la patience. C'est là une occasion exceptionnelle de faire quelque chose qui n'a pas été fait dans l'histoire de l'État-nation moderne en Europe : intégrer pleinement les Balkans au sein de l'Europe. C'est la solution ultime. Elle est douloureuse mais vient à point nommé. Nous comprenons que nos amis européens assument une grande part des douleurs et nous savons que la plupart des obligations sont assumées par nos amis européens.

Je puis assurer les membres, en tant que membre du Sénat et du Congrès américain et en tant que membre ancien disposant d'un peu d'influence au sein du Sénat – que je pense que nous maintiendrons l'engagement des États-Unis et que nous serons, avec le Conseil, encore patients pour faire aboutir ce qui est, en fin de compte, nécessaire. Un de mes amis, un homme politique dans mon propre État qui ne connaît pas très bien les affaires internationales, m'a dit : « Joe, si l'eau ne coule pas parce qu'il n'y a pas de fonctionnaire chargé des travaux publics, si les feux de circulation ne fonctionnent pas et si vous ne pouvez arrêter un homme qui a frappé sa femme ou volé un commerçant, vous ne pouvez pas avoir de gouvernement ». Ce sont là des conditions tout à fait élémentaires à réunir lorsque nous écartons toute la rhétorique que l'on utilise souvent à propos de la paix et de la sécurité dans les Balkans.

Au nom de mon gouvernement, je voudrais remercier personnellement Jacques Klein de ce qu'il a fait.

Je voudrais terminer en disant que je ne puis pas promettre que nous serons sortis d'ici 2002. Nous devons rester aussi longtemps qu'il le faut, car il ne sera peut-être pas possible de revenir sur nos pas et d'essayer de remédier à une situation qui serait encore plus compromise si nous partions, tout au moins au cours de ma carrière. Et je voudrais voir cela se terminer noblement dans les limites de ma carrière qui,

si je parle encore, prendra fin beaucoup plus tôt que prévu.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie tous les membres de leur indulgence. La souplesse sera le mot que je retirerai d'ici et je veillerai à ce que mes collègues le comprennent parfaitement.

Le Président (*parle en russe)* : Si aucun membre du Conseil ne souhaite maintenant prendre la parole, je vais donner la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine.

M. Prica (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Jacques-Paul Klein et la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) des efforts qu'ils déploient en faveur du renforcement de la société civile et d'une paix durable en Bosnie-Herzégovine. Cinq ans après la signature des Accords de Dayton, nous constatons des améliorations étonnantes dans tous les aspects de la vie en Bosnie-Herzégovine. Je voudrais évoquer en particulier l'immense succès dans la restructuration de la police locale, ainsi que dans la réforme du système judiciaire, qui sont sur la bonne voie. De même, on a enregistré le retour d'un nombre important de membres des minorités.

Pour la Bosnie-Herzégovine, la tâche principale consiste évidemment à créer une économie autonome, et nous espérons recevoir l'aide de la communauté internationale et des experts pour continuer de contribuer aux changements qui s'opèrent dans notre législation économique, dont nous avons profondément besoin. D'autre part, j'ai le plus grand plaisir à exprimer notre satisfaction des changements positifs et très importants que nous avons vu se produire à Belgrade au cours des dernières semaines. Nous nous félicitons également des changements intervenus à Zagreb, un an auparavant. Ces changements sont d'une importance cruciale pour la Bosnie-Herzégovine et pour l'ensemble de la région. Les principales questions, pour notre région, ce sont l'engagement de tous les États de respecter les frontières internationalement reconnues, la mise en oeuvre complète des Accords de paix de Dayton, rédigés et signés il y a cinq ans, ainsi que de la résolution 1244 (1999). Nous sommes maintenant certains que la question de la succession à l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie sera résolue en un délai raisonnable, dans l'intérêt de tous.

J'ai été aussi très heureux de voir ici, au Conseil de sécurité, le Sénateur Biden, membre du Sénat des États-Unis. En tant que représentant d'un État qui a beaucoup bénéficié de l'aide de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais saisir cette occasion d'exprimer l'espoir que l'on parviendra à un accord définitif concernant les contributions financières, le budget ordinaire et le barème des quotes-parts.

Je voudrais exprimer mon regret de voir l'Ambassadeur de Bosnie-Herzégovine, M. Muhamed Sacirbey, quitter son poste. J'ai eu de très bonnes relations de travail avec lui depuis que j'ai joint la Mission de la Bosnie-Herzégovine au début de cette année. Malheureusement, il n'a pas pu assister à la présente séance du Conseil de sécurité.

Enfin, je voudrais remercier encore M. Klein du travail qu'il a accompli dans le cadre de la MINUBH, ainsi que les membres du Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble de tous les efforts qu'ils déploient sincèrement afin de réaliser une paix et une prospérité durables en Bosnie-Herzégovine et dans la région.

Le Président (*parle en russe*) : Bien qu'aucune question n'ait été adressée à M. Klein, il souhaite faire quelques remarques finales.

M. Klein (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier les membres de leurs généreux commentaires que je ne manquerai pas de transmettre à mes collègues de la Mission. Je peux assurer les membres du Conseil que leurs commentaires seront très appréciés.

Nous avons entendu ce matin quelques remarques sur le bilan des activités de l'ONU en Bosnie-Herzégovine qui a manqué, par moments, d'être positif, cela est tout à fait vrai. Lorsque le Secrétaire général m'a désigné, il m'a donné une directive très ferme : rebâtir la réputation de l'ONU. J'appuie pleinement les observations faites aujourd'hui par certains membres du Conseil sur ce que pouvons faire lorsque tous les membres du Conseil travaillent ensemble sur le terrain. Il y a cinq ans, la réputation de l'ONU était quelque peu ternie. Aujourd'hui, en travaillant ensemble, nous sommes respectés et nous pouvons tirer parti, très efficacement, de la force morale et juridique unique de la Charte des Nations Unies et de la neutralité politique liée au fait que nous représentons les nations du monde et les valeurs qu'elles ont en commun.

Ayant mené deux missions des Nations Unies – la première était la Mission pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental – je dois dire aux membres que le succès ou l'échec d'une mission dépend du Conseil. Cela dépend du mandat qu'il définit, des ressources qu'il fournit, et enfin de la direction qu'il nomme. Comme je l'ai déjà dit, nous avons une mission qui comprend 93 nationalités – ce qui représente la moitié du chiffre total des États Membres des Nations Unies. Quarante-six nations sont représentées au Groupe international de police. Ces résultats peuvent être atteints quand le Conseil nous donne les directives claires dont nous avons besoin. Ce qui me rappelle un proverbe que ma grand-mère alsacienne m'a appris : si tu ne sais pas où tu vas, tu risques de te perdre. Les recommandations du Conseil sont donc toujours essentielles.

Dans son étude des civilisations, le grand historien Arnold Toynbee a écrit que chaque nation, chaque peuple – en fait chaque institution – a un programme, conscient ou inconscient. Ceux qui n'ont pas de programme deviennent victimes des programmes des autres peuples. J'espère que le Conseil définira le programme. Laissons la voix collective du Conseil définir ce programme, au nom de la communauté internationale.

Le Président (*parle en russe*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 50.